



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



# PROCESSUS D'IDENTIFICATION, DE PRIORISATION, DE PROGRAMMATION ET DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS AGRICILES STRUCTURANTS (IAS)

MANUEL DE L'APPRENANT

**Enabel** 



Cette Action est financée par  
l'Union européenne

## Objectif et mode d'emploi du manuel

Le présent manuel de l'apprenant est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la phase A dite de préparation du Parcours d'Acquisition de Compétences (PAC) et porte sur le thème : **Processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants (IAS) conformément au mécanisme du FADeC Agriculture.**

Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole au niveau des territoires en vue de la facilitation du processus de transition et d'opérationnalisation du partage de fonctions entre acteurs dans le contexte des réformes du secteur agricole au Bénin.

Les acteurs bénéficiaires de ces actions de renforcement de capacités sont regroupés en trois (3) catégories à savoir : (i) les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), (ii) les acteurs du niveau décentralisé et (iii) les Acteurs Non Etatiques (ANE). Dans le cadre du présent thème de formation, les cibles identifiées sont :

- le Chef du Service du Développement Local et de la Planification (C/SDLP) des mairies ;
- le Secrétaire Permanent (SP) ou le Directeur Exécutif (DE) des associations de communes ;
- le Chef de la Cellule Communale de l'ATDA ;
- le Chef du Service de Suivi de la Promotion du Développement Agricole de la DDAEP ;
- le Chef Division Réglementation et Contrôle des Aménagements et Equipements Ruraux de la DDAEP ;
- le Chef de Service de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Préfecture ;
- le Secrétaire Exécutif de la Chambre d'Agriculture du Bénin (CAB) ;
- les Organisations Professionnelles Agricoles filières (OPA).

A cet effet plusieurs sessions de formation ont été organisées à travers plusieurs pôles de développement agricole à savoir :

Sites	Lieux	Dates
Lokossa	Link Hôtel	28 au 30 juillet 2020
Allada	Centre GERME	12 au 14 août 2020
Porto Novo	Hôtel les Oliviers	18 au 20 août 2020
Bohicon	Hôtel des Princes	09 au 11 septembre 2020
Klouékanmey	Hôtel Jesu Leme	16 au 18 septembre
Djougou	Hôtel de la Donga	23 au 26 septembre 2020
Dassa-Zoumé	Hôtel JECO	21 au 23 octobre 2020
Djougou	Hôtel de la Donga	28 au 30 octobre 2020
Parakou	ôtel Ifè Olouwa	04 au 06 novembre 2020

Le but visé est de permettre aux apprenants de disposer d'un support de formation contenant l'ensemble des notions abordées ainsi que les exercices et travaux à réaliser en groupe au cours de la session de formation. Par ailleurs, le manuel doit servir chaque apprenant dans sa vie professionnelle de tous les jours pour transformer et améliorer sa contribution individuelle au service de son organisation. Pour ce faire, il doit être régulièrement lu, utilisé et amélioré dans la durée afin qu'il puisse être un support pour accompagner leurs organisations dans l'amélioration de leurs interventions au profit de leurs membres. Pour l'efficacité de ce cahier, les apprenants sont appelés à faire d'abord les travaux de groupe avant de consulter les résumés faits sur le contenu de chaque séance.

# SOMMAIRE

OBJECTIF ET MODE D'EMPLOI DU MANUEL.....	1
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
1.1. Problématique de la formation.....	6
1.2. Groupe cible.....	7
1.3. Objectif de la formation.....	9
1.4. Objectifs pédagogiques.....	9
1.5. Programme de la formation.....	9
<b>2. RESSOURCES DIDACTIQUES.....</b>	<b>11</b>
2.1. AGENDA DE LA FORMATION.....	11
2.2. SEQUENCE 0 : INTRODUCTION A LA SESSION DE FORMATION.....	13
2.3. SEQUENCE 1 : CADRE POLITIQUE, STRATEGIQUE ET PRINCIPALES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE.....	20
2.4. SEQUENCE 2 : MECANISME DU FADEC ET DU FADEC AGRICULTURE.....	35
2.5. SEQUENCE 3 : IDENTIFICATION ET SELECTION DES PROJETS.....	67
2.6. SEQUENCE 4 : MONTAGE DU DOSSIER DE PROJET.....	79
2.7. SEQUENCE 5 : VALIDATION DES PROJETS AGRICOLES PAR LE CONSEIL COMMUNAL.....	91
2.8. SEQUENCE 6 : APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LES PROJETS AGRICOLES PAR LA TUTELLE.....	99

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANE	Acteurs Non Etatiques
ARISA-B	Projet d'Appui au Renforcement des Institutions dans le Secteur Agricole au Bénin
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CAB	Chambre d'Agriculture du Bénin
C/CeC	Chef de Cellule Communale
CDAV	Comité Départemental d'Analyse et de Validation
CDRCAER	Chefs Division Réglementation et Contrôle des Aménagements et Equipements Ruraux
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
CPANE	Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques
CSDLP	Chef du Service du Développement Local et de la Planification
CSPCI	Chef du Service de la Programmation et de la Coordination des Interventions
CST	Chef du Service Technique
CTB	Agence Belge de Développement
CVA	Chaîne de Valeur Ajoutée
DAI	Directeur des Aménagements et des Infrastructures
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DE	Directeur Exécutif
DGB	Direction Générale du Budget
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPAI FADeC Agriculture	Document de Programmation Pluri Annuelle des Investissements du FADeC Agriculture
DPPD	Document de Programmation Pluri annuel des Dépenses
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
IAC	Investissement Agricole Communal
IAS	Investissement Agricole Structurant
IGAA	Inspection Générale des Affaires Administratives
IGF	Inspection Générale des Finances
INSAE	Institut national de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisations de la Société Civile
P2D	Plan de Décentralisation et de Déconcentration
PAC	Parcours d'Acquisition de Compétences
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement

PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAP	Projet Annuel de Performance
PCDA	Plan Communal de Développement Agricole
PDA	Pôles de Développement Agricole
PDAP	Plan de Développement Agricole du Pôle
PDC	Plan de Développement Communal
PDF	Plan de Développement Filière
PDH	Planification Départementale Harmonisée
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PROFI	Programme Promotion des Filières agricoles
PRC	Plan de Renforcement des Capacités
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PV	Procès-verbal
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDE	Services Déconcentrés de l'Etat
SP	Secrétaire Permanent
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGC	Unité de Gestion et de Coordination

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Problématique de la formation

Le Projet d'Appui au Renforcement des Institutions dans le Secteur Agricole au Bénin (ARISA-B) est un projet mis en œuvre par Enabel sur financement de l'Union européenne, et dont l'objectif spécifique est de « faciliter le processus de transition et d'opérationnalisation du partage de fonctions entre acteurs dans le contexte des réformes du secteur agricole au Bénin ». Dans le cadre de son démarrage, l'équipe de projet a réalisé une étude portant sur le diagnostic capacitaire des besoins et l'élaboration du plan de renforcement de capacités des acteurs du secteur agricole dans les pôles de développement agricole. Le diagnostic montre que de nombreuses méthodes et outils ont été conçus, testés et mis à disposition des communes par les différents projets/programmes pour le renforcement de capacités des acteurs.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en place, la diffusion des processus, dispositifs et outils en matière d'identification, de priorisation, de programmation et de réalisation des investissements agricoles structurants, on note de nombreux dysfonctionnements et insuffisances qui ont pour nom :

- Maîtrise partielle de la mise en œuvre des procédures, outils, mécanismes ou dispositifs d'analyse, de priorisation et de gestion des investissements ;
- Inexistence dans les mairies de ressources humaines dédiées spécifiquement aux activités agricoles ;
- Inexistence dans la plupart des communes des Plans Communaux de Développement Agricole (PCDA) qui est un outil d'opérationnalisation du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) qui devait faciliter la budgétisation au niveau communal des investissements agricoles portés et améliorer la consommation des ressources du FADeC Agriculture ;
- Faible implication des OPA dans la chaîne d'identification et de gestion malgré leur rôle de principaux bénéficiaires des investissements réalisés et de force de propositions en matière de réalisation et de gestion des investissements agricoles qui leur est dévolu ;
- Faible implication des ATDA et les DDAEP ainsi que des prestataires représentés par les ONG ou OPA dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole des plans de développement communal contrairement aux nouvelles dispositions du

manuel de procédures et du guide du FADeC-Agriculture ;

- Faible valorisation des savoirs et expériences des OPA dans l'identification, le montage et la gestion durable des investissements agricoles structurants.

Pour assurer une meilleure synergie et cohérence dans la mise en œuvre du Plan de Développement Agricole du Pôle (PDAP) d'une part et d'autre part pour garantir une exploitation optimale des réalisations au profit des producteurs agricoles, trois défis majeurs restent à relever : (i) la maîtrise des rôles et mandats par les acteurs territoriaux, (ii) l'acquisition de compétences sur l'utilisation des outils d'identification, de priorisation et de programmation des investissements agricoles structurants et (iii) l'implication effective des OPA à toutes les étapes du processus d'identification, de priorisation et de gestion des investissements réalisés. Aussi, les actions de renforcement des capacités des acteurs par le Projet ARISA-B, demeurent-elles nécessaires pour assurer une meilleure conduite de toutes les opérations des différentes étapes du processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants en respectant les rôles et mandats de chaque acteur, et conformément au manuel du FADeC Agriculture et au guide d'accompagnement et de suivi des investissements agricoles communaux.

## 1.2. Groupe cible

Cette formation concerne au premier lieu les bénéficiaires principaux qui sont les porteurs et les premiers concernés par l'identification, la priorisation, la programmation et la planification des IAS soit en qualité de détenteur du mandat, soit en qualité de dépositaire d'expertise en appui aux acteurs ayant ce mandat. Les activités des cibles et leur effectif sont présentés dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Activités des cibles et leur effectif**

Cibles	Eff.	Activités professionnelles exercées
DE ou SP	11	Assurer la mise en œuvre des décisions de l'organe délibérant de l'association et coordonner les activités du personnel de l'association
C/CeC-ATDA	77	Accompagner la mairie dans le processus de montage du dossier de projet par la fourniture d'informations et de données nécessaires à la conception du projet Participer au suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets

Cibles	Eff.	Activités professionnelles exercées
		agricoles et du FADeC Agriculture de la commune

CSSPDA- DDAEP	12	Assurer au département, aux communes et à leurs associations, dans le cadre de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de développement agricole, l'assistance conseil nécessaire
CDRCAER- DDAEP	12	Suivre et contrôler les normes techniques de mise en place des infrastructures d'aménagement, d'équipements agricoles et de postproduction, faire l'assistance technique et l'appui-conseil aux acteurs dans le domaine de l'élaboration des plans d'aménagement et d'équipement rural ; assurer le respect de la réglementation sur les méthodes et outils, les techniques et les mesures en matière de production végétale, animale, halieutique et aquacole ; etc.
CAB	12	Organiser des rencontres des acteurs agricoles Assiste le Conseil Communal pour la définition des actions et leur mise en œuvre en qualité de personne ressource Proposer des projets à soumettre au FADeC Agriculture
OPA	77	Apporter leur assistance aux autorités communales dans les différents domaines de sa compétence, de participer aux réflexions sur la promotion et le développement des filières au niveau communal, d'exploiter et faire usage des ouvrages mis en place par le FADeC Agriculture puis de proposer des projets à soumettre au FADeC Agriculture
C/SDLP- Mairie	77	Superviser la mise en œuvre de la politique communale de développement, l'élaboration des plans de développement économique et social et la mise à jour du Plan de Travail Annuel de la Commune.
CSPAT- Préfecture	12	Vérifier la cohérence avec les outils de planification et assister le préfet dans l'approbation de la délibération du conseil communal

### 1.3. Objectif de la formation

L'objectif visé est de rendre les apprenants en mesure de conduire conformément au manuel du FADeC Agriculture et au guide d'accompagnement et de suivi des investissements agricoles communaux toutes les opérations des différentes étapes du processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants en respectant les rôles et mandats de chaque acteur.

### 1.4. Objectifs pédagogiques

A la fin de ce module, les apprenants seront capables de :

- expliquer le cadre politique, stratégique du secteur agricole ;
- identifier les réformes en cours dans le secteur agricole et ses implications ;
- décrire le mécanisme du FADeC et du FADeC Agriculture ;
- conduire de manière professionnelle et inclusive l'identification et le montage du dossier de projet ;
- préparer l'adoption et l'approbation à l'autorité de Tutelle pour des dossiers de projets par le conseil communal ;
- préparer la transmission des dossiers de projets ;
- identifier les critères d'appréciation de la délibération du Conseil Communal sur les dossiers par la tutelle,
- s'approprier la grille d'analyse de la délibération du Conseil Communal sur les dossiers par la tutelle

### 1.5. Programme de la formation

La présente formation se déroulera suivant six séquences (voir tableau 2).

Tableau 2 : Programme de formation

Têtes de chapitre	Sujets à aborder
S1 : Cadre politique, stratégique et principales réformes du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre politique et stratégique du secteur agricole,</li><li>- Réformes en cours dans le secteur et ses implications,</li><li>- Positionnement actuel de chacun des acteurs territoriaux dans le cadre de la réalisation des IAS,</li><li>- Compétences dévolues aux communes dans le secteur agricole.</li></ul>
S 2 : Mécanisme du FADeC et du FADeC	<ul style="list-style-type: none"><li>- Objectifs du FADeC et les types de dotations FADeC,</li><li>- Principes de la conception et de l'opérationnalisation</li></ul>

Agriculture	<p>du FADeC,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Critères de répartition, modalités de consommation, contrôle et audit de la gestion des fonds du FADeC,</li> <li>- Nouveautés contenues dans le manuel actuel du FADeC Agriculture et critères d'allocation des dotations annuelles,</li> <li>- Soumission des projets éligibles au financement du FADeC Affecté,</li> <li>- Réflexion sur l'amélioration continue des performances liées aux critères d'allocation des dotations annuelles du FADeC Agriculture.</li> </ul>
-------------	--

S3 : Etape d'identification et de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des idées de projets contenus dans les documents de planification locale</li> <li>- Priorisation des 5 projets,</li> <li>- Analyse d'opportunité des 5 projets pré sélectionnés</li> <li>- Identification et la sélection des projets.</li> </ul>
S 4 : Etape de montage du dossier de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de faisabilité sommaire des projets,</li> <li>- Montage de dossier des projets,</li> <li>- Assurance-qualité des dossiers de projets montés,</li> <li>- Appréciation des dossiers de projets montés.</li> </ul>
S5 : Etape de validation des projets agricoles par le Conseil Communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption des dossiers de projets par le conseil communal,</li> <li>- Approbation des dossiers de projets par l'autorité de Tutelle.</li> </ul>
S6 : Etape d'approbation de la délibération du CC sur les projets agricoles par la tutelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des critères d'appréciation de la délibération du Conseil Communal sur les dossiers par la tutelle,</li> <li>- Elaboration du plan d'action post formation</li> </ul>

## 2. RESSOURCES DIDACTIQUES

### 2.1. AGENDA DE LA FORMATION

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
08H30-10H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cérémonie d'ouverture officielle (30')</li> <li>- Présentation de la session de formation (50')</li> <li>- Recueil des attentes et des craintes (30')</li> <li>- Présentation de la logistique de l'atelier (10')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport journalier (30')</li> <li>- Nouveautés du manuel actuel du FADeC Agriculture (25')</li> <li>- Projets éligibles au financement du FADeC Affecté (25')</li> <li>- Critères d'allocation des dotations du FADeC Agriculture (25')</li> <li>- Evaluation de la séquence 2 (15')</li> <li>- Description du processus et de l'étape d'identification et de sélection de projets (45')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport journalier (30')</li> <li>- Description de l'étape d'adoption du projet par le conseil communal (30')</li> <li>- Méthodes et outils de l'étape d'adoption du projet par le conseil communal (30')</li> <li>- Acteurs en présence à l'étape d'adoption du projet par le conseil communal (30')</li> </ul>
<b>PAUSE CAFE</b>			
10H45-13H00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré test (30')</li> <li>- Les nouvelles orientations stratégiques du secteur agricole (45')</li> <li>- La notion de territorialisation du développement (60')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodes et outils de l'étape d'identification (45')</li> <li>- Acteurs à associer pour une étape participative et inclusive (45')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la séquence 5 (15')</li> <li>- Description de l'étape d'approbation de projet (20')</li> <li>- Méthodes et outils de l'étape d'approbation des projets (20')</li> <li>- Acteurs en présence à l'étape d'approbation de projet (20')</li> <li>- Elaboration du plan d'actions post-formation (30')</li> <li>- Retour sur les attentes et les craintes (15')</li> <li>- Evaluations des performances des apprenants (Post-test) et de l'équipe des animateurs (30')</li> <li>- Clôture de la session de formation (15')</li> </ul>
<b>PAUSE DEJEUNER</b>			
14H30-16H00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les compétences des communes dans le secteur agricole (30')</li> <li>- Synthèse sur la séquence (15')</li> <li>- Généralités sur le FADeC et le FADeC Agriculture (30')</li> <li>- Répartition du FADeC Non Affecté Investissement, modalités de consommation, contrôle et audit de la gestion des fonds du FADeC (30')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la séquence 3 (30')</li> <li>- Description de l'étape de montage (30')</li> <li>- Méthodes et outils de l'étape de montage (30')</li> <li>- Acteurs à associer pour une étape de montage participative et inclusive (30')</li> </ul>	

PAUSE CAFE		
16H15-17H00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition du FADeC Non Affecté Investissement, modalités de consommation, contrôle et audit de la gestion des fonds du FADeC (suite et fin)</li> <li>- Evaluation de la 1ère journée (30')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs à associer pour une étape de montage participative et inclusive (suite et fin 15')</li> <li>- Evaluation de la 2ème journée (30')</li> </ul>

## 2.2. SEQUENCE 0 : INTRODUCTION A LA SESSION DE FORMATION

### Fiche de la séance n°1/Jour 1

**Titre de la séance :** Cérémonie d'ouverture de la session de formation

**Durée :** 08H30 – 09H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

- Marquer l'ouverture formelle de la formation.
- Montrer aux apprenants l'intérêt des autorités communale et départementale et leurs attentes des résultats de la formation

**Contenu :**

- Mot de bienvenue et de remerciement du Maire de la commune-hôte ou son représentant ;
- Allocution du représentant de l'UGC ARISA-B situant le contexte, la finalité recherchée ;
- Ouverture officielle de la formation par le Préfet de départements ou le DDAEP ;
- Les apprenants suivant attentivement les différentes interventions.

**Evaluation**

- Recueil des commentaires de quelques apprenants sur les allocutions

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Néant

## Fiche de la séance n°2 /Jour 1

**Titre de la séance :** Présentation de la session de formation

**Durée :** 09H00 - 09H50 (50')

**Objectifs de la séance :**

- Amener les apprenants à se présenter les uns aux autres
- Motiver les apprenants à se sentir à l'aise les uns avec les autres
- Présenter les objectifs de la formation, sa structure, ses approches et les résultats escomptés.
- Aider les apprenants à comprendre les objectifs de la formation et à s'engager pour leur réalisation
- Définir les règles de base à respecter pour le bon déroulement de la formation

**Contenu :**

- Explication des modalités de présentation mutuelle des apprenants
- Connaissance mutuelle des apprenants par paire
- Tour de table de présentation mutuelle des apprenants et des animateurs,
- Evaluation des noms retenus par quelques apprenants
- Présentation des objectifs et résultats attendus de la session de formation,
- Présentation du programme de la session,
- Réaménagement au besoin du programme de formation
- Exposition et validation des règles de conduite,
- Choix des rapporteurs jour 1, 2 et 3
- Evaluation du niveau d'atteinte des objectifs de la formation

**Evaluation**

- Appréciation du nombre de noms retenus de la présentation par certains apprenants par le biais d'un jeu de questions-réponses
- Vérification de l'appropriation des objectifs de la formation en demandant à 2 ou 3 apprenants d'en faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

Néant

## Fiche de la séance n°3 /Jour 1

**Titre de la séance :** Recueil des attentes et des craintes

**Durée :** 09H50- 10H20 (30')

**Objectifs de la séance :**

Évaluer les attentes et les craintes des apprenants par rapport aux objectifs et au contenu de la formation.

**Contenu**

- Recueil des attentes et craintes des apprenants avec des cartes de deux couleurs différentes
- Analyse et catégorisation des attentes et craintes exprimées,
- Explication sur la manière dont les attentes seront comblées et les craintes gérées
- Recueil de l'avis des apprenants sur les attentes et craintes retenues

**Evaluation**

Vérification du niveau d'assurance de la prise en compte des attentes des apprenants tout au long de la formation et des dispositions envisagées pour que leurs craintes soient dissipées en demandant à ces derniers de se prononcer au terme de l'analyse de la restitution du recueil fait

**Supports à remettre aux apprenants :**

Liste des attentes et des craintes établies

## Fiche de la séance n°4 /Jour 1

**Titre de la séance :** Présentation de la logistique de l'atelier

**Durée :** 10H20 – 10H30 (10')

**Objectifs de la séance :**

Communiquer aux apprenants les dispositions logistiques prévues pour le déroulement de la formation

**Contenu**

- Présentation par le staff d'ARISA-B les modalités de prise en charge aux apprenants
- Recueil des préoccupations des apprenants sur les modalités de prise en charge
- Réponse aux différentes préoccupations des apprenants par le staff de ARISA-B et l'animateur
- Récapitulatif et synthèse des dispositions logistiques.

**Evaluation**

Appréciation des dispositions logistiques par les apprenants

**Supports à remettre aux apprenants :**

Néant

## Fiche de la séance n°5 /Jour 1

**Titre de la séance :** Pré-évaluation (pré-test)

**Durée :** 10H45 – 11H15 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- établir la situation capacitaire de l'ensemble des apprenants au démarrage de la formation
- mettre en place le cadre d'appréciation des progrès au terme de la formation

**Contenu**

- Remplissage des fiches de pré test par les apprenants sur les sujets à développer
- Ramassage des fiches remplies et vérification de la complétude des réponses

**Evaluation**

Administration du questionnaire pré-test

**Supports à remettre aux apprenants :**

Questionnaire pré test

## Questionnaire Pré-test

**Consigne :** Lis attentivement le questionnaire mis à ta disposition et coche une croix dans la cellule convenable

N°	Questions	Vrai	Faux
1	Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est un mécanisme d'allocation de dotations budgétaires aux communes qui fonctionne exactement comme les autres fonds		x
2	Le FADeC-Agriculture est composé des dotations d'investissement et des dotations de fonctionnement		x
3	Les ressources du FADeC Agriculture proviennent du budget du MAEP et à ce titre nécessitent un suivi par les DDAEP et ATDA	x	
4	Les dotations du FADeC fonctionnement permettent de prendre en charge les frais des différentes réunions au cours du processus d'identification et de montage de projet sur financement du FADeC-Agriculture	x	
5	Les subventions FADeC Agriculture sont attribuées selon une dotation de base, une dotation de péréquation et une dotation de pondération de la commune	x	
6	La commune est le maître d'ouvrage ; c'est-à-dire le propriétaire des investissements agricoles structurants réalisés sur financement du FADeC Agriculture	x	
7	Tout projet soumis au FADeC Agriculture passe par les étapes de sélection, de montage, de validation par le conseil communal et d'approbation par le Préfet	x	
8	L'identification des idées de projets se fait sur la base des documents de planification de la commune	x	
9	Tout projet soumis au financement du FADEC Agriculture nécessite une analyse d'impacts sur l'environnement	x	
10	La Cellule Communale de l'ATDA et l'Equipe pluridisciplinaire de Zone de la DDAEP ne jouent aucun rôle dans la sélection et le montage des projets soumis au FADeC Agriculture.		x
11	Le Conseil Communal n'est pas tenu d'associer les OPA dans l'identification et le montage des investissements agricoles à financer par le FADeC-Agriculture		x

12	Le montage du dossier de projet agricole soumis au FADEC Agriculture doit prendre en compte les personnes vulnérables	x	
13	Tout dossier de projet introduit à la validation du Conseil Communal doit être accompagné de la fiche d'analyse de la Cellule Communale de l'ATDA	x	
14	Lors du montage du projet agricole, la commune et les usagers potentiels doivent décrire le mode de gestion envisagé	x	
15	Lors de l'approbation des projets sur financement de FADeC-Agriculture, le préfet s'assure uniquement que la procédure a été respectée dans son ensemble	x	
16	Une idée de projet pertinente de l'année dernière et qui n'aurait pas été financée par le FADeC-Agriculture peut être présentée de nouveau à l'année suivante sans être obligée de refaire tout le processus.	x	
17	Tout projet d'investissement agricole soumis au financement du FADeC-Agriculture et qui contribue à l'atteinte des objectifs de production du pôle a plus de chance d'être validé par le conseil communal	x	

## 2.3.SEQUENCE 1 : CADRE POLITIQUE, STRATEGIQUE ET PRINCIPALES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE

### Fiche de la séance n°6 /Jour 1

**Titre de la séance :** Les nouvelles orientations stratégiques du secteur agricole

**Durée :** 11H15 – 12H00 (45')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'expliquer le cadre politique et stratégique national d'une part et le cadre de planification agricole d'autre part.

**Contenu**

- Description du Plan Stratégique de Développement Agricole ;
- Description du cadre de planification agricole.

**Evaluation**

Evaluation formative par observation des apprenants

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Fondamentaux à retenir

## Fondamentaux à retenir

L'adoption et la mise en œuvre de 2011 à 2015 du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) a permis d'améliorer les performances du secteur agricole mais insuffisamment. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre du PSRSA a révélé que des avancées ont été obtenues notamment en matière d'amélioration de la productivité de quelques spéculations, le renforcement du cadre institutionnel avec la prise en main progressive des rôles par les acteurs selon leurs mandats, l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Cependant, des faiblesses sont encore notées notamment la faible productivité de la plupart des spéculations liée à l'utilisation des outils traditionnels, au faible taux d'utilisation des semences améliorées, le faible accès aux intrants de qualités à temps opportuns, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et le faible financement des activités de production. L'agriculture béninoise demeure essentiellement pluviale et fortement influencée par les variabilités et les changements climatiques. C'est pour corriger toutes ces insuffisances pour la réalisation effective d'un taux de croissance agricole d'au moins 6% recommandé aux Etats membres par l'Union Africaine (UA) dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et nécessaire à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), que les acteurs du secteur agricole, par un processus participatif, inclusif et itératif basé sur les leçons tirées du passé, les orientations régionales (PDDAA/ECOWAP) et dans l'optique du renforcement des acquis, ont élaboré et validé en mai 2017, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021). Le PNIASAN 2017-2021 intègre le volet Agriculture du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) « Bénin Révélé » comme le programme d'investissements prioritaires mais aussi les investissements à consentir par le secteur privé y compris les exploitations agricoles familiales et leurs Organisations, les Organisations de la Société Civile (OSC), les entreprises agricoles et agro-alimentaires. Il met l'accent sur les collectivités territoriales (Communes) comme acteurs fondamentaux dans le choix et la réalisation des investissements structurants avec le FADeC affecté Agriculture comme outil principal de financement. Ces investissements doivent être centrés sur les Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des filières dans une approche de territorialisation avec les 7 Pôles de

Développement Agricole (PDA).

Dans le but d'opérationnaliser le PNIASAN, une retraite a été organisée en mai 2017 sur la définition de la méthodologie d'élaboration du cadre programmatique du secteur agricole en arrimage avec le PNIASAN avec l'appui technique et financier du Programme Promotion des Filières agricoles (PROFI) de l'ex Agence Belge de Développement (CTB) et l'appui technique de l'Union Européenne (UE). Au cours de cette retraite qui a connu la participation de toutes les catégories d'acteurs reconnues par le cadre institutionnel du secteur agricole, les documents de programmation du PNIASAN ont été retenus dont le document du cadre programmatique.

### Vision du PSDSA du Bénin

En cohérence avec les défis à relever dans le secteur agricole béninois, la vision du PSDSA est : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ».

### Orientations Stratégiques Nationales

La corrélation faite entre les problèmes majeurs identifiés et les principaux défis à relever permet de distinguer cinq grands axes d'intervention sur lesquels se fonde le PSDSA. Il s'agit de :

- i. l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles ;
- ii. la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- iii. le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux etc.);
- iv. l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à

différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et

- v. la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

L'opérationnalisation du PSDSA et du PNIASAN par le MAEP se fait à travers quatre programmes cadres qui doit servir de cadre d'alignement de première ligne des interventions dans le secteur agricole. Il remplace les quatre anciens programmes cadres arrimés au PSRSA 2011-2015 dont l'horizon est cependant de 2020.

Il contient les 4 Programmes cadres que sont : Programme Agriculture, Programme Elevage, Programme Aquaculture et Programme Soutien au Secteur. Il doit permettre d'assurer (i) une programmation qui tienne compte des actions prévues dans le plan (ii) un meilleur leadership du MAEP pour la coordination et le pilotage des interventions dans le secteur agricole (iii) un renforcement du dialogue inter acteurs du secteur agricole, de la cohérence et de la synergie des interventions et (iv) l'animation du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) et de ses démembrements (CDeS et CCoS).

Ces programmes cadres que comporte ce nouveau cadre programmatique sont déjà intégrés dans la base de la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et intègrent les réformes en cours au niveau de la DGB, réformes impulsées par les orientations au niveau de l'UEMOA.

Le Cadre Programmatique génère un ensemble cohérent de documents propres à chaque catégorie d'acteur, à savoir :

- **Le Document de Programmation Pluri annuel des Dépenses (DPPD) du MAEP**

Le DPPD est le vecteur de la performance du MAEP, à travers les Programmes qui le composent, en précisant les objectifs et les indicateurs retenus pour chacune des politiques publiques. Ces objectifs et indicateurs s'inscrivent dans le moyen terme. Il est le document de référence programmatique de toutes les actions relevant d'un département ministériel. Il est composé de Programmes et à ce titre, il présente leur évolution budgétaire sur une période de trois (03) ans. Chaque programme

opérationnalise les politiques publiques retenues dans le secteur. La pertinence du DPPD se trouve dans le fait qu'il favorise une programmation triennale glissante ajustant les programmations quinquennales des Programmes Cadres. Il est en conformité avec les orientations du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et favorise les négociations lors des cadrages budgétaires. L'élaboration du DPPD se fait sous la coordination de la Direction de la Programmation et de la Prospective du MAEP.

Un guide méthodologique d'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses est élaboré par la Direction Générale du Budget (DGB) au profit des ministères sectoriels.

- **Le Projet Annuel de Performance (PAP) du MAEP**

Pour assurer la déclinaison annuelle des politiques publiques, les Projets Annuels de Performance (PAP) sont dérivés du DPPD et concernent chacun de ses programmes constitutifs. Le PAP est en conformité aux orientations du MEF, sert de base à l'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB), à l'évaluation annuelle du secteur à travers les Rapports Annuels de Performance (RAP) et permet l'analyse stratégique de chaque programme cadre du DPPD. Le PAP reprend la logique d'intervention des programmes retenus et contient des informations financières qui complètent celles du DPPD. Il est élaboré sous la coordination de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP. La DGB a, de concert avec tous les acteurs, procédé à l'harmonisation des outils nécessaires à l'élaboration du DPPD et du PAP.

- **Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) du MAEP**

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) est élaboré sur la base du PAP. Il opérationnalise annuellement le DPPD et assure une meilleure priorisation des actions. Chaque structure sous-tutelle et les projets-programmes élaborent leurs PTAB conformément au canevas proposé par la Direction de la Programmation et de la Prospective. Les différents PTAB sont consolidés pour former le PTAB global du MAEP.

- **Le Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques (CPANE) du Secteur Agricole**

Les Acteurs Non Etatiques (pris au sens large : Exploitations Agricoles, OPA, ONG, secteur privé, acteurs de la société civile etc.) sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation du PSDSA/PNIASAN.

Ils assurent, entre autres, les fonctions de production, de transformation et

commercialisation des productions agricoles. Il s'agira donc pour les ANE de définir et de chiffrer leurs stratégies, missions, objectifs, résultats et actions spécifiques leur permettant de jouer pleinement leur partition au côté des services publics, en s'alignant sur l'architecture des quatre Programmes Cadres (Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture et Pilotage).

- **La Planification Départementale Harmonisée (PDH)**

Conformément au Décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), structures déconcentrées du MAEP au niveau départemental, sont chargées de mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et entreprises agricoles au niveau départemental. Le Document de Planification Départementale Harmonisée (DPDH) est l'outil qui favorise la mise en œuvre de cette mission. Le PDH est une déclinaison du PNIASAN qui prend en compte toutes les interventions des différents acteurs du secteur agricole au niveau départemental : structures déconcentrées des Ministères sectoriels, les Acteurs Non Étatiques, projets-programmes. Sa mise en œuvre facilitera la coordination (planification et suivi) des interventions au niveau du département. Il est élaboré sous la présidence du Préfet du département, sous la coordination technique du Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et sous la supervision du DPP.

- **Le Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP)**

A travers le Décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, le Bénin a opté pour la territorialisation du développement agricole avec la création de sept (07) Pôles de Développement Agricole (PDA) administrés par des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) dont le rôle est d'assurer la promotion des filières agricoles prioritaires en veillant à une meilleure combinaison de l'approche filière et de l'approche territoriale ainsi que l'application des instruments et démarches y afférents.

Le Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP) est la déclinaison des Programmes Cadres au niveau de chaque Pôle de Développement Agricole. Le PDAP sert de boussole pour les interventions des ATDA sur leur territoire. Il est élaboré sous la coordination technique des ATDA et la supervision de la DPP et sert de base pour l'élaboration des Plans de Développement Filière par pôle.

- **Le Plan Communal de Développement Agricole (PCDA)**

Si les communes du Bénin sont en majorité à vocation agricole, cela ne s'est pas véritablement concrétisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) de première et deuxième génération. Conformément à la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), le PSDSA et le PNIASAN seront déclinés au niveau communal en un Plan Communal de Développement Agricole (PCDA).

Le PCDA en arrimage avec le PNIASAN, définit les interventions des différentes catégories d'acteurs au niveau Commune tout en tenant compte des spécificités et objectifs de la Commune. Il sert de base à l'élaboration des PDC et du Document de Programmation Pluri Annuelle des Investissements du FADeC Agriculture. Le processus d'élaboration du PCDA est conduit sous la présidence du Maire et la coordination technique du DDAEP.

- **Autres documents**

D'autres documents opérationnels peuvent être élaborés pour assurer une meilleure synergie et cohérence dans la mise en œuvre du PNIASAN. Il s'agit entre autres des documents suivants :

- **Document de Programmation Pluri Annuelle des Investissements du FADeC Agriculture (DPPAI-FADeC Agriculture)**

Il s'agit d'une budgétisation au niveau communal des investissements portés par FADeC Agriculture. Son but est de faciliter la consommation du FADeC Agriculture au profit d'investissements agricoles structurants. Les Plans de Développement Filière pour chaque filière (PDF) conformément à l'approche de promotion des filières agricoles intégrant l'outil Clusters Agricoles, chaque filière prioritaire fera objet de Plan de Développement Filière (PDF). Ce plan est la consolidation des plans de développement des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) porteuses élaborés au niveau de chaque PDA concerné pour chaque filière prioritaire. Le processus d'élaboration du PDF est sous la coordination de la DPP.

- **Plan de décentralisation et de déconcentration (P2D) du secteur agricole**

C'est la déclinaison de la Politique Nationale de la Décentralisation et Déconcentration au niveau Commune (PONADEC). Il prévoit les mécanismes de transfert des compétences et ressources aux structures déconcentrées et aux Communes.

## Fiche de la séance n°7 /Jour 1

**Titre de la séance :** Réformes en cours dans le secteur et ses implications

**Durée :** 12H00– 13H00 (60')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables :

- d'énumérer les différentes réformes en cours
- d'expliquer la notion de territorialisation du développement
- décrire le positionnement actuel de chacun des acteurs territoriaux dans le cadre de la réalisation des IAS,

**Contenu**

- Notion de territorialisation du développement
- Notion de Pôle de Développement Agricole (PDA)
- Différents acteurs clés et leur mandat

**Evaluation**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

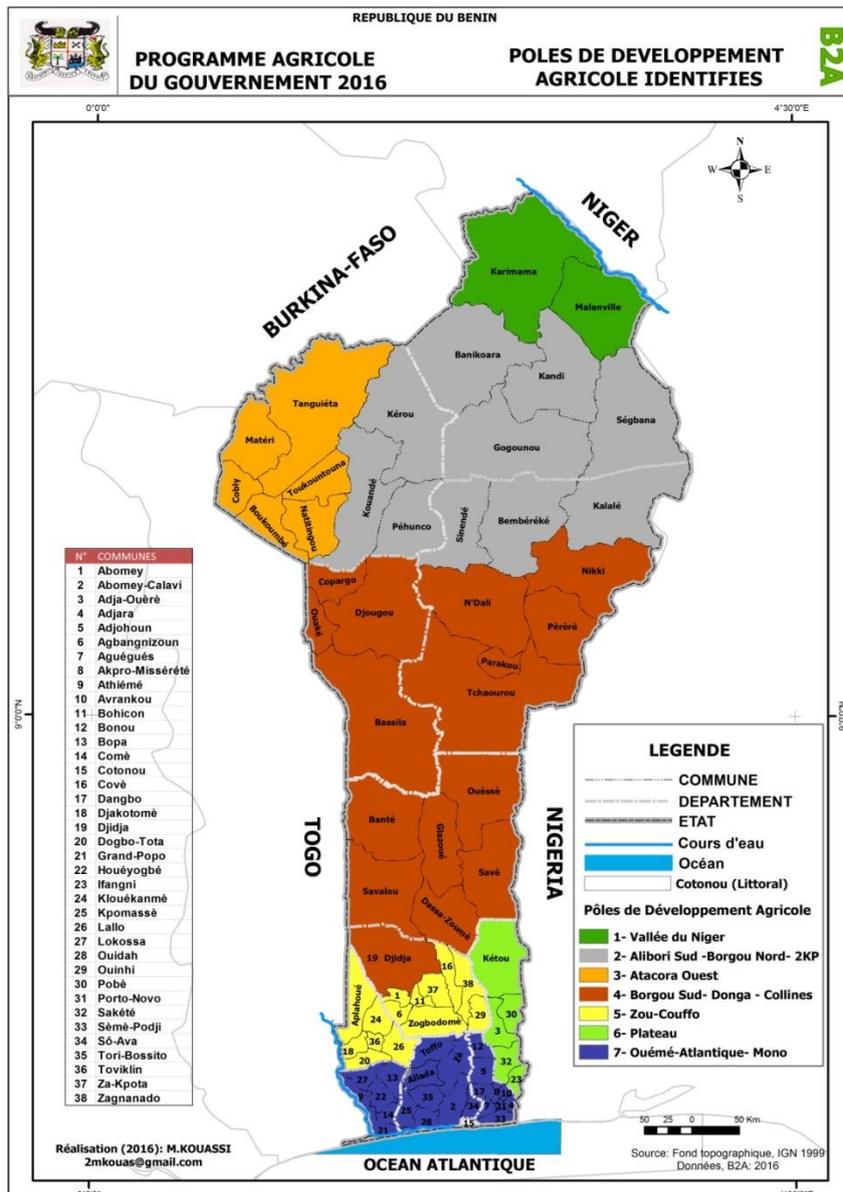
**Supports à remettre aux apprenants :**

- Synthèse à retenir sur la territorialisation du développement
- Cadre institutionnel du développement agricole

## Synthèse à retenir sur la territorialisation du développement

Le Programme d'Action du Gouvernement 2016 - 2021 (PAG) a prévu de faire du secteur agricole « le principal levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois au Bénin ». Ainsi, l'une des priorités de développement de l'économie béninoise est le secteur agricole. La réalisation de cette ambition nécessite un effort de modernisation du secteur agricole qui passe par des modes, des mécanismes et des instruments d'intervention à la pointe du progrès. Une nouvelle dynamique de développement des filières agricoles s'impose et passe par (i) une meilleure valorisation des potentialités agricoles à travers des zones relativement homogènes, (ii) l'intégration plus efficace de la dimension multisectorielle et multi acteurs et (iii) la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels. Ces défis imposent une dynamique nouvelle de développement des filières agricoles par une meilleure valorisation des potentialités agricoles à travers des zones relativement homogènes, l'intégration plus efficace de la dimension multisectorielle et multi acteurs et la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels.

La réforme actuelle est une combinaison de l'approche de promotion de filières avec l'approche de territorialisation du développement agricole. Elle a consisté à la liquidation d'anciennes structures d'une part, et d'autre part à la mise en place par décret 2016-681 portant cadre institutionnel de développement du secteur agricole de (i) sept (7) pôles de développement agricoles (PDA), (ii) l'administration de chaque Pôle de Développement Agricole par une Agence Territoriale de Développement Agricole (7 ATDA) et (iii) douze (12) Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) consacrant la séparation des fonctions régaliennes et des fonctions opérationnelles d'appui au développement des filières agricoles, etc. La **territorialisation du développement** est une approche des politiques publiques qui met l'accent sur les spécificités de chaque territoire, par opposition à une approche verticale divisant l'action publique en secteurs d'activités cloisonnés. La territorialisation du développement est une approche qui permet de mettre le territoire au cœur des politiques publiques de développement. Elle implique la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui permet d'adapter les politiques sectorielles aux contraintes locales tout en ayant un impact sur les processus décisionnels et sur l'organisation des services. Elle consiste à mettre en place un système de programmation ordonnée et cohérente, intégrée au



budget de l'État et appliquée par un cadre organisationnel clairement établi et doté de moyens conséquents.

La nouvelle approche de développement promue du secteur agricole est le Pôle de Développement Agricole (PDA). Chaque PDA est structuré autour d'une ou deux filières locomotives en fonction des potentialités des zones agro écologiques, de la vocation des terres et les opportunités de marchés. Les PDA sont un moyen de

concrétisation de la vision « Investir pour une agriculture de grande envergure » à travers un dispositif proche de la base pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière, avec des structures opérationnelles plus adaptées aux caractéristiques de chaque zone ou région du pays.

## Cadre institutionnel du développement agricole

Les réformes ont induit une redéfinition du mandat et des rôles des acteurs qui se résument comme suit :

N°	Sphères	Acteurs	Mandats
1	Publique ou étatique	Etat et ses démembrements	Coordination, régulation, planification, contrôle, suivi-évaluation, facilitation, certification, réglementation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants
2		Collectivités locales et territoriales	Elaboration et mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricoles conformément aux orientations nationales
3	Non étatique	Organisations des producteurs agricoles	Organisation des membres, représentation et de proposition Contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies et à leur mise en œuvre Prise en charge de fonctions économiques Renforcement des capacités des membres à différents niveaux Défense des intérêts des producteurs et OPA.
4		Interprofessions	Elaborer des stratégies contractuelles, garantissant l'équité entre les membres, permettant de développer les performances d'une filière et de défendre ses intérêts.
5		Chambres d'agriculture du Bénin	Représentation consulaire des métiers d'agriculture et interface dans les relations partenariales avec l'Etat
6		ONG	Appui-conseil auprès des producteurs, renforcement des capacités des producteurs dans le domaine de la production, de gestion et de mise en marché des produits agricoles.

7	PASCIB	Information, communication, contrôle citoyen de l'action publique, renforcement des capacités, plaidoyer, lobbying en vue de la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles	
8		Partenaires techniques et financiers	Accompagnement des efforts du gouvernement dans le développement du secteur agricole conformément aux orientations nationales retenues
9		Secteur privé	Fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur

			agricole, production agricole dans le cadre du partenariat public-privé
10	<b>Sphère de partage</b>	Agences spécialisées	Assurer la maîtrise d'ouvrage délégué de l'Etat dans leur domaine de compétence respectif sous un régime d'autonomie administrative et financière
11		FNDA	Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et l'orienter par des subventions ciblées et des mécanismes adaptés vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national

## Fiche de la séance n°8 /Jour 1

**Titre de la séance :** Les compétences des communes dans le secteur agricole

**Durée :** 14H30 – 15H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'identifier les compétences des communes dans le secteur agricole.

**Contenu :**

- **Travaux de groupe n°1 :** Les compétences des communes dans le secteur agricole
- Les apprenants répartis en 2 ou 3 groupes identifient les compétences des communes dans le secteur agricole
- Ils en restituent en plénière les résultats de chaque groupe de travail et participent aux échanges en répondant aux questions posées par l'animateur

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Correction en plénière des travaux de groupe

**Supports à remettre aux apprenants :**

- TDR Travaux de groupe N° 1
- Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, chapitre III

## Travaux de groupe n° 1

Désigner un modérateur et un rapporteur

Durée : 20 mn

### Consignes

1. En te référant au chapitre III. Des compétences des communes de la loi 097-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, identifie les compétences dévolues aux communes dans le secteur agricole
2. Remplis le tableau ci-dessous.

Sections	Articles

## Synthèse à retenir

Les textes de loi de la décentralisation et particulièrement la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin confèrent aux communes certaines compétences à savoir :

- La réalisation, l'entretien et la gestion des embarcadères (article 89),
- La prise en charge des ouvrages d'aménagement des bas-fonds et de protection contre les inondations (article 89),
- La protection des ressources naturelles notamment des sols et de la faune et des ressources hydrauliques (article 94),
- La réalisation des infrastructures hydrauliques (article 90),
- La préservation des conditions en matière d'hygiène des aliments (article 95),
- La construction, l'équipement, les réparations, l'entretien et la gestion des marchés et des abattoirs (article 104).

### Fiche de la séance n°9/Jour1

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence 1

**Durée :** 15H00 – 15H15(15')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- évaluer le déroulement de la formation vu par les apprenants
- apprécier le niveau de progression des apprenants
- identifier les lacunes de la formation et les améliorations à apporter

**Contenu**

- Evaluation de la séquence
- Rappel des principales notions apprises au cours de cette séquence par quelques apprenants

**Evaluation**

- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse des notions acquises au cours de cette séquence
- Complément des notions clés non cités par le formateur

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Néant

## 2.4.SEQUENCE 2 : MECANISME DU FADEC ET DU FADEC AGRICULTURE

### Fiche de la séance n°10/Jour 1

**Titre de la séance :** Généralités sur le FADeC et le FADeC Agriculture

**Durée :** 15H15 – 15H45 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de décrire les objectifs du FADeC et les deux types de dotations FADeC prévues.

**Contenu :**

- Objectifs du FADeC
- Dotations affectées
- Dotations non affectées
- Présentation de la CONAFIL
- Généralités sur le FADeC Agriculture

**Evaluation :**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Synthèse sur le FADeC et le FADeC Agriculture
- Décret n° 2008-274 du 19 mai 2008 portant création de la CONAFIL
- Décret n° 2008-276 du 19 mai 2008 portant création du FADeC
- Manuel de procédures du FADeC

## Synthèse sur le FADEC et le FADEC Agriculture

### Généralités

Le Bénin s'est doté d'un document de politique du secteur de la décentralisation et de la déconcentration adopté par décret n°2009-709 le 31 décembre 2009 : la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC). C'est le cadre stratégique mis en place par le Gouvernement pour prévoir et instaurer les conditions institutionnelles requises pour un développement durable à grande échelle et l'effectivité de la décentralisation. La vision et les cinq (5) orientations principales sur lesquelles elle repose se présentent comme suit :

**Vision: Faire des collectivités territoriales des espaces de démocratie à la base, de bonne gouvernance et de développement local durable dans le cadre d'un Etat unitaire qui assure, le développement harmonieux du territoire national, sur la base de la solidarité nationale, de l'accès de tous aux services sociaux de base, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional**

OS 1: Le développement territorial est au cœur des politiques publiques et se traduit par une meilleure gouvernance concertée

OS 2: La décentralisation et la déconcentration sont les moteurs de la modernisation de l'Etat

OS 3: Le rôle et les compétences des communes sont reconnus et respectés. La gouvernance locale est renforcée et conforte la démocratie locale

OS 4: La lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de la politique de décentralisation

OS 5: Les capacités des acteurs sont renforcées par une meilleure allocation des ressources et se traduit par une gouvernance concertée

Pour opérationnaliser la vision affichée de la PONADEC et concrétiser ces orientations, il a été créé le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) par décret n° 2008-276 du 19 mai 2008. Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est le mécanisme national de transfert de ressources au profit des Communes. C'est l'instrument privilégié de mobilisation et de transfert des ressources aux communes. Le FADeC contribue à financer les investissements et le fonctionnement des communes. Il est alimenté par les ressources nationales d'une part et d'autre part par des ressources extérieures mises à disposition par les Partenaires Techniques et Financiers sur la base de conventions entre ces derniers et l'Etat ou les communes et les structures intercommunales dans le respect des textes en vigueur.

## Objectifs du FADeC

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2008-276, le FADeC a pour objet de :

**Mobiliser des ressources financières destinées au développement de l'offre des communes et des structures intercommunales**

**Concourir à la correction des déséquilibres entre les communes par un système de péréquation**

**Transférer des ressources additionnelles nécessaires aux communes pour exercer leurs compétences**

**Financer des actions de renforcement institutionnel des communes**

**Harmoniser les procédures de financement des communes**

## Typologie du FADEC

On distingue les dotations de fonctionnement et les dotations d'investissement. Elles peuvent être affectées ou non affectées.

Les dotations affectées sont inscrites dans les budgets des ministères sectoriels sur :

- une ligne « FADeC Investissement » pour les dotations d'investissements ;
- une ligne « FADeC entretien, réparation et autres » consacrée aux dotations de fonctionnement.

Au titre des dotations affectées, il est également inscrit dans le budget du Ministère en charge de la décentralisation une ligne budgétaire dénommée « FADeC appui aux études et à l'élaboration des PDC » comme dotation de fonctionnement.

Quant aux dotations non affectées, elles sont inscrites dans le budget du Ministère en charge de la décentralisation sur :

- une ligne « FADeC Investissement » quand il s'agit des dotations d'investissements
- une ligne « FADeC Fonctionnement » quand il s'agit des dotations de

fonctionnement.

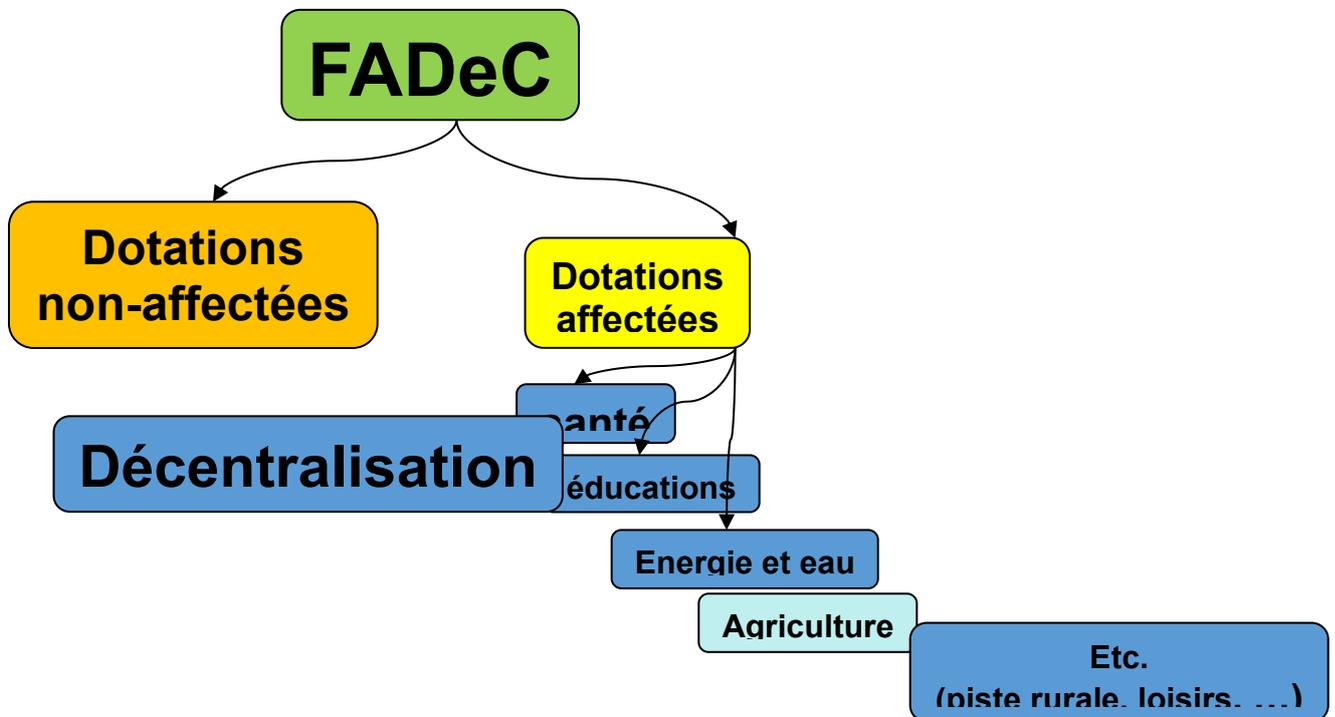
Ces différents types de dotations sont transférés aux communes qui peuvent, à leur tour, transférer une partie aux structures intercommunales.

L'utilisation des différentes dotations dont bénéficie la commune se décline ainsi qu'il suit :

- la dotation d'investissement «FADeC non-affecté » peut être utilisée pour la réalisation des investissements inscrits dans le PDC ou autre document de planification locale suivant les priorités des organes élus ;
- les dotations du FADeC affecté sont utilisées exclusivement en fonction de la destination prédéfinie par le ministère qui transfère les ressources.

Les FADeC affectés sont liés aux compétences transférées aux communes. A titre d'exemple, on peut avoir : « FADeC affecté Santé », « FADeC affecté Enseignements Maternel et Primaire », « FADeC affecté Enseignements Secondaire et Professionnel », « FADeC affecté Agriculture », « FADeC affecté Eau », « FADeC affecté Piste Rurale », « FADeC affecté Jeunesse, Loisirs et Sport », etc.

Figure 1 : Schéma de la typologie du FADeC



## La conception du FADeC et ses principes

La conception du FADeC repose sur les huit (8) principes suivants :

1. L'inscription du FADeC dans une politique et une stratégie claires de l'Etat en matière de financement des communes et des structures intercommunales (fiscalité propre, transferts fiscaux et financiers, etc.), la garantie de l'harmonisation et la cohérence des instruments ;
2. L'utilisation du FADeC comme un instrument de développement équilibré et harmonieux du territoire qui permet de :
  - a. redistribuer la richesse nationale ;
  - b. transférer des ressources financières aux communes et aux structures intercommunales ;
  - c. accroître les ressources financières locales, accélérer le développement et promouvoir la bonne gouvernance (participation, transparence et reddition de comptes, etc.) ;
  - d. renforcer la mise en œuvre du Plan de Développement de la commune ;
  - e. promouvoir la mise en œuvre au niveau local des stratégies et orientations nationales (promotion de l'économie locale, adaptation aux changements climatiques, protection de l'environnement ...) ;
3. La fongibilité des ressources nationales et extérieures afin d'éviter un financement déséquilibré des collectivités territoriales ;
4. La reconnaissance du rôle dévolu à l'institution communale sur son territoire ;
5. la reconnaissance de la maîtrise d'ouvrage communale sur les investissements de compétence communale ;
6. Le respect des mécanismes nationaux, de la législation et de la réglementation en vigueur, notamment dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques et dans l'utilisation des circuits du Trésor ;
7. L'utilisation des structures pérennes existantes pour éviter la multiplication des institutions, commissions et autres structures ad hoc ou de type projet ;
8. La pérennité du Fonds.

## L'opérationnalisation du FADeC et ses principes

La mise en œuvre du FADeC repose sur les six (6) principes ci- dessous :

1. La prévisibilité des affectations ;
2. La rapidité d'accès ;
3. Le respect du cycle budgétaire ;
4. La traçabilité des fonds, le contrôle de leur utilisation et les sanctions en cas de non-respect des règles en vigueur ;
5. La prise en compte de la performance ;
6. L'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage communale.

Par ailleurs, le FADeC tire sa source d'inspiration des cinq (5) engagements de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement (mars 2005). Ce sont :

- **L'appropriation de la stratégie** : A travers un processus de concertation/coordination conduit par le Gouvernement, le Bénin exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement et assure la coordination des actions d'appui au développement.
- **L'alignement** : Les PTF font reposer l'ensemble de leurs appuis budgétaires aux stratégies nationales de développement, sur les institutions et les procédures des pays partenaires.
- **L'harmonisation** : Les conditions, modalités d'exécution et de suivi-évaluation des appuis budgétaires des Partenaires Techniques et Financiers sont mieux harmonisées, plus transparentes et permettent une plus grande efficacité collective.
- **La gestion axée sur les résultats** : C'est le gage d'une gestion rationnelle des ressources budgétaires et l'amélioration du processus de décision afin de parvenir à des résultats concrets.
- **La responsabilité mutuelle** : Les PTF et le Bénin sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

## Généralités sur le FADeC Agriculture

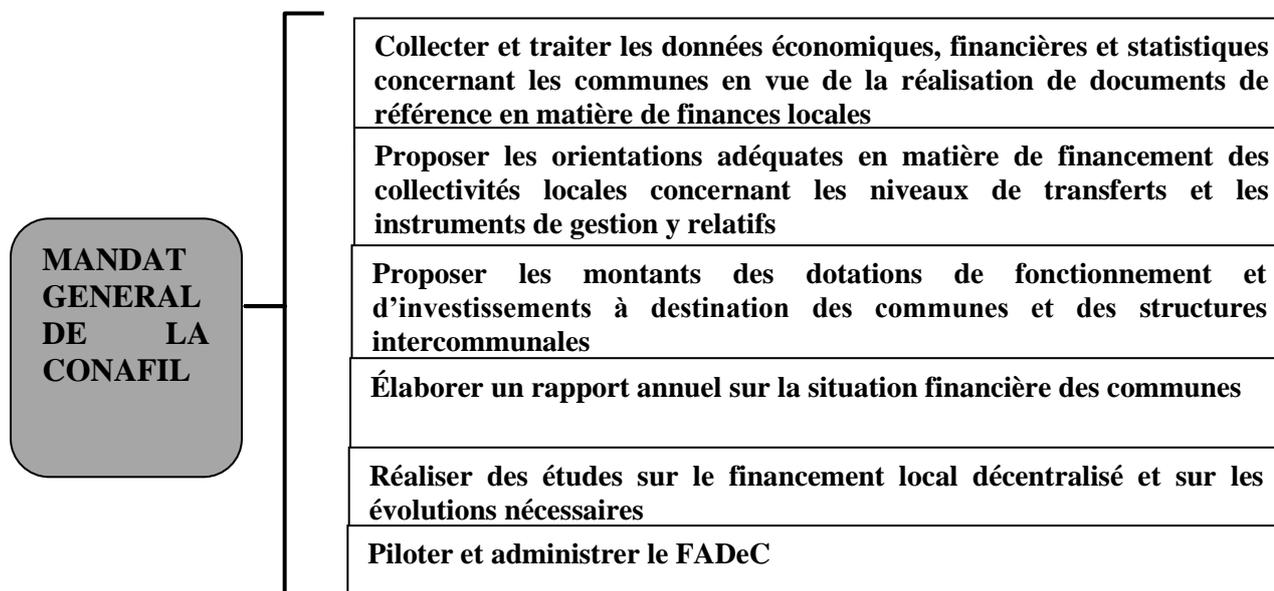
Parmi les dotations affectées prévues du FADeC, il y a une dotation prévue au profit du secteur agricole dénommée FADeC Agriculture. Le FADeC-Agriculture est une dotation financière affectée aux communes pour la réalisation des infrastructures destinées à l'accompagnement du développement des filières agricoles promues au sein du Pôle de Développement Agricole (PDA), en conformité avec le Plan de Développement du PDA et de celui des communes. Il vise à renforcer la prise en compte des volets sectoriels souvent occultés dans les Plans de Développement des Communes (PDC).

Le FADeC Agriculture finance la mise en œuvre des investissements agricoles structurants sur le territoire de la commune dans les limites de leurs compétences en vue de faciliter l'appropriation et la valorisation des investissements locaux réalisés et destinés à la promotion des filières agricoles. Le FADeC Agriculture finance des investissements structurants pour :

- l'amélioration de la productivité agricole ;
- l'amélioration de la transformation des produits agricoles ;
- l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles ;
- L'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits agricoles

## Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL)

La Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), créée par décret N°2008-274 du 19 mai 2008 est une institution publique sous tutelle de Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL). Elle est présidée par le Ministre chargé de la décentralisation. La CONAFIL, organe paritaire Etat-Communes, est chargée essentiellement de définir, d'orienter, et de mettre en œuvre la politique et la stratégie de l'Etat en matière de finance locale. Aussi se charge-t-elle de piloter et d'administrer le FADeC, un mécanisme national de financement et de promotion du développement des communes opérationnel depuis 2008. C'est une instance nationale de consultation, de propositions et d'impulsion des réformes en matière de finances locales.



Dans le cadre de son mandat spécifique de pilotage du FADeC, la CONAFIL est chargée entre autres de :

- Définir les orientations ainsi que les perspectives de développement du FADeC ;
- Déterminer les modalités de mobilisation des ressources financières du FADeC ;
- Examiner et adopter les modalités d'octroi, le mécanisme et les critères de calcul ainsi que les montants des dotations FADeC aux communes et aux structures intercommunales ;
- Organiser le suivi-évaluation et le contrôle du FADeC ;
- S'assurer du bon fonctionnement du FADeC, notamment veiller à la mise à

disposition rapide des fonds alloués aux communes et aux structures intercommunales ;

- Prendre les mesures nécessaires pour corriger les dysfonctionnements en lien avec les structures concernées et veiller à la mise en œuvre de ces mesures ;
- Organiser les audits annuels du FADeC, rendre compte des résultats et prononcer des sanctions en cas de non-respect des procédures ;
- Examiner et adopter chaque année le Plan de Travail Annuel du SP/CONAFIL ;
- Adopter et diffuser le rapport annuel d'activités du SP/CONAFIL.

### Composition, organisation et fonctionnement de la CONAFIL

La CONAFIL est un organe paritaire Etat-Communes composé de neuf (9) représentants de l'Etat et de neuf (9) représentants des communes à savoir :

- **Président** : le Ministre en charge de la Décentralisation ou son représentant
- **Premier Vice-président** : le Ministre en charge des Finances ou son représentant ;
- **Deuxième Vice-président** : le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin ou son représentant élu.
- **Membres** :
  - o Le Directeur Général du Budget
  - o Le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité Publique
  - o Le Directeur Général des Politiques de Développement
  - o Le Directeur Général des Collectivités Locales
  - o Le Directeur Général des Impôts
  - o Le Directeur de la Programmation et de la Prospective du MDGL
  - o Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
  - o Huit (8) maires dont deux (2) du Bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et six (6) désignés par les associations interdépartementales d'élus.

La CONAFIL se réunit au moins une fois par trimestre. La deuxième session est élargie aux ministères sectoriels qui transfèrent des ressources financières aux communes ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers qui sont impliqués dans le FADeC. Entre deux réunions, le Président de la CONAFIL, tout en respectant

le principe sacro-saint de la parité, peut organiser une concertation avec un groupe restreint de membres de l'organe si le FADeC connaît des dysfonctionnements et des blocages.

La CONAFIL est dotée d'un Secrétariat Permanent composé de cadres chargés de veiller à la bonne préparation des réunions de la CONAFIL et de suivre la bonne exécution des décisions prises. Le Secrétariat Permanent bénéficie de l'appui et de la collaboration des services techniques du Ministère en charge de la Décentralisation, de ceux du Ministère en charge des Finances, ainsi que des organes techniques de l'ANCB.

## Fiche de la séance n°11/Jour 1

**Titre de la séance :** Répartition du FADEC Non Affecté Investissement, cycle de gestion des subventions FADEC, contrôle et audit de la gestion des fonds du FADEC

**Durée :** 15H45 – 16H00 et 16H15 – 16h30 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- décrire les critères de répartition des fonds du FADEC non affecté Investissement
- énumérer les étapes du cycle de gestion des subventions du FADEC
- décrire les modalités de contrôle et d'audit des fonds FADEC

**Contenu :**

- Critères de répartition et méthode de calcul des dotations du FADEC non affecté Investissement
- Cycle de gestion des subventions FADEC
- Contrôle et audit du FADEC

**Evaluation :**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Activités et tâches relatives à la programmation et la budgétisation du FADEC
- Critères de répartition et méthode de calcul des dotations du FADEC non affecté Investissement
- Manuel de procédures du FADEC page 78
- Décret n° 2008-274 du 19 Mai 2008 portant création de la CONAFIL

## Critères de répartition et méthode de calcul des dotations du FADeC non affecté Investissement

La dotation du FADeC non affecté Investissement allouée aux communes est faite sur la base de critères. Cette dotation comporte trois parties : (i) une dotation de base, (ii) une dotation de péréquation et (iii) une dotation de performance. Le montant total réservé à la dotation de base qui est répartie en montant identique par commune ne peut dépasser 15% de la dotation totale disponible. Le montant disponible pour la dotation variable composée de la dotation de péréquation et de la dotation de performance est distribué selon les critères et le mode de calcul ci-après :

### 1. Dotation de péréquation

- a. Population : Part de la commune dans la population totale du pays (selon les résultats du RGPH et les projections de l'INSAE).
- b. Pauvreté : Part de la commune dans la population pauvre du pays calculé sur la base de l'incidence de pauvreté fournie par l'INSAE.
- c. Superficie : Part de la commune dans la superficie totale du pays.

### 2. Dotation de performance

Elle est calculée sur la base de la note de performance de la commune par rapport au total des notes de performance de toutes les communes. La part de cette dotation dans la dotation variable augmente de 2% chaque deux ans jusqu'à la limite de 35%. Elle est notée sur la base d'indicateurs objectifs listés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Critères de mesure de la performance des communes dans le cadre du FADeC non affecté

Volets/Indicateurs	Structure qui fournit les données	Sources	Détails/période	Mode de notation	Note maximale
<b>A. Fonctionnement des organes (délibérant et exécutif) et de l'administration des structures contrôlées (25/100)</b>					
Nombre de sessions du Conseil Communal	Commune	PV ou CR de session	Données de l'audit le plus récent	Note max. quand 4 sessions et plus sont tenues. Moins 0,5 pt. Pour chaque session ordinaire non tenue	2
Non fonctionnalité des commissions permanentes	Commune	PV ou CR d'activités des commissions	Données de l'audit le plus récent	Note maximale commissions permanentes obligatoires dispose d'au moins un rapport Moins 1 pt. Pour chaque commission ne disposant pas de rapport	3
Nombre de rapports d'activités écrits du Maire soumis au Conseil Communal	Commune	Rapports disponibles PV ou CR de session	Données de l'audit le plus récent	Note max. quand 4 rapports écrits et plus sont soumis. Moins 1 pt. Pour chaque rapport non disponible. Aucun rapport= 0 point	5
Délais de vote du budget	Commune	PV ou CR de session	Données de l'audit le plus récent	Adoption du budget au plus tard le 15 janvier, 3 pts Entre le 16 janvier et le 31 mars, 1,5 pts. Après le 31 mars, 0 pt.	3
Délais de vote du compte administratif	Commune	PV ou CR de session	Données de l'audit le plus récent	Moins 1 point par 15 jours de retard	2

Effectivité du rôle de coordinateur des services locaux par le Secrétaire Général	Commune	PV de réunion des chefs de services Rapport d'audit	Données de l'audit le plus récent	Disponibilité des PV de réunions de services présidées par le SG (3 pts) Note max. si au moins 6 PV disponibles. Moins 0,25 point pour chaque PV non disponible Traçabilité du suivi/contrôle du SG dans le circuit des dossiers administratifs et financiers (2 pts)	5
Fonctionnalité d'un dispositif d'archivage et de documentation	IGAA/IGF	Rapport d'audit	Données de l'audit le plus récent	Note max. quand existe : - salle documentation accessible au public et équipée en mobilier de rangements (2 points) - contenant : PDC (en cours 1pt), PAI/PAD et Budget (N-1 et N, 1pt), Compte Administratif (N-2 et N-1, 1pt)	5
<b>B. Passation des marchés et exécution des commandes publiques (30/100)</b>					
Fonctionnalité des organes de passation et de contrôle des marchés publics	IGAA/IGF	Rapport d'audit	Données de l'audit le plus récent	1point par organe existant, soit 3pts pour les 3 organes 2 pts s'il existe au moins 2 rapports écrits par organe, soit 6pts pour les 3 organes 1 pt s'il existe un spécialiste en passation des marchés ou juriste	10
Respect des procédures de passation des marchés	IGAA/IGF	Rapport d'audit	Données de l'audit le plus récent	3pts pour transmission du PPPMP à la DNCMP pour publication ou publication	20

publics			récent	<p>sur le site dédié ;</p> <p>5 pts pour le respect des règles de publicité : publication avis général de PMP (3 pts), avis d'AO (1pt), PV d'attribution (1pt),</p> <p>3pts pour respect des procédures d'ouverture des offres (respect des dates et heures d'ouvertures des avis d'AO, lettre d'information des soumissionnaires en cas de changement de date, conformité du PV d'ouverture des offres)</p> <p>3pts pour non défaillance dans la passation de marché hors seuil de compétence (DNCMP)</p> <p>2pts pour non fractionnement des commandes</p> <p>2pts pour information des soumissionnaires non retenus</p> <p>1pt pour non existence de marché gré à gré</p> <p>1pt pour existence de registre d'enregistrement des dossiers des MP</p>	
C. Traçabilité et remontée des informations (15/100)					
Disponibilité des situations	IGAA/IGF	Rapport d'audit	Données de	Situations trimestrielles (5 pts)	10

trimestrielles et annuelles d'exécution (financière et physique) des ressources transférées			l'audit le plus récent	Avant le 10 du mois suivant le trimestre écoulé 1 <sup>er</sup> trimestre (2 pts) : disponible (1 pt), respect échéance (1 pt) 2 <sup>ème</sup> trimestre (1 pt) : disponible (0,5 pt), respect échéance (0,5 pt) 3 <sup>ème</sup> trimestre (1 pt) : disponible (0,5 pt), respect échéance (0,5 pt) 4 <sup>ème</sup> trimestre (1 pt) : disponible (0,5 pt), respect échéance (0,5 pt) Situations annuelles (5 pts) Note max si point disponible avant fin février ; 1pt en moins par 15 jours de retard	
Tenue à jour des registres par l'ordonnateur	IGAA/IGF	Rapport d'audit	Données de l'audit le plus récent	Tenue registre auxiliaire FADeC 1 pt Registre auxiliaire FADeC à jour 1pt Tenue registre engagement 0,5pt Registre engagement à jour 0,5pt Tenue registre mandat 0,5pt Registre mandat à jour 0,5pt Tenue registre patrimoine 0,5pt Registre patrimoine à jour 0,5pt	5
D. Evaluation des finances locales (30/100)					
Evolution des recettes propres	CONAFIL	Compte administratif	Données récentes	Taux d'accroissement annuel (4 pts) Si X (taux accroissement annuel) $\geq 5\%$	10

		(Base FILOC)	disponibles	<p>4pts</p> <p>Si <math>4\% \leq X &lt; 5\%</math> =3pts</p> <p>Si <math>3\% \leq X &lt; 4\%</math> = 2pts</p> <p>Si <math>2\% \leq X &lt; 3\%</math> = 1pt Si <math>X &lt; 2\%</math> = 0pt</p> <p>Taux d'accroissement moyen annuel (6pts)</p> <p>Si Y (taux d'accroissement moyen sur 5 ans) <math>\geq 5\%</math> = 6pts</p> <p>Si <math>4\% \leq Y &lt; 5\%</math> =5pts Si <math>3\% \leq Y &lt; 4\%</math> = 4pts</p> <p>Si <math>2\% \leq Y &lt; 3\%</math> = 3pt</p> <p>Si <math>1\% \leq Y &lt; 2\%</math> =2pts</p> <p>Si <math>0,5\% \leq Y &lt; 1\%</math> =1pts</p> <p>Si <math>X &lt; 0,5\%</math> = 0pt</p> <p>NOTE(Z) = X+Y</p>	
Niveau de consommation des ressources transférées	CONAFIL	Etat d'exécution généré par LGBC/ GBCO	Données récentes disponibles	<p>Si X (taux mandatement par rapport aux ressources reçues) <math>\geq 80\%</math> = 5pts</p> <p>Si <math>70\% \leq X &lt; 80\%</math> = 4pts</p> <p>Si <math>60\% \leq X &lt; 70\%</math> = 3pts</p> <p>Si <math>50\% \leq X &lt; 60\%</math> = 2pts</p> <p>Si <math>40\% \leq X &lt; 50\%</math> = 1pt</p> <p>Si <math>X &lt; 40\%</math> = 0pt</p>	5
Capacité d'autofinancement	CONAFIL	Compte administratif (Base FILOC)	Données récentes disponibles	<p>1pt par le ratio montant reversé à la section d'investissement /recettes totales de fonctionnement*100 jusqu'au</p>	5

				maximum de 5pts	
Dépenses d'entretien des infrastructures	CONAFIL	Compte administratif (Base FILOC)		1pt pour le ratio montant d'entretien / dépenses totales de fonctionnement*100 jusqu'au maximum de 10pts	10

La notation est faite par les inspecteurs de l'IGF et de l'IGAA. Les critères de performance peuvent être mis à jour sur décision de la CONAFIL.

La CONAFIL adopte les coefficients de pondération. Ils sont publiés sur le site internet de la CONAFIL.

### **Cycle de gestion des fonds FADeC**

La gestion des fonds FADeC peut se résumer selon le processus composé des séquences suivantes :

1. Programmation et budgétisation du FADeC
  - 1.1. Programmation et budgétisation au niveau du budget général de l'Etat
  - 1.2. Programmation et budgétisation au niveau des budgets des communes et des EPCI
2. Mobilisation, mandatement et transfert des ressources FADeC
  - 2.1. Mobilisation des contributions des PTF et de la part de l'Etat
  - 2.2. Mandatement et transfert du niveau central vers le RP
  - 2.3. Transfert des ressources financières des communes vers les EPCI
  - 2.4. Transfert des ressources financières vers des communes vers les structures infra communales
3. Passation des marchés communaux
4. Exécution des dépenses publiques communales
5. Suivi de la mise en œuvre du FADeC avec remontée d'informations
6. Contrôle et audit du FADeC

### **Contrôle et audit du FADeC**

Les ressources du FADeC proviennent aussi bien de l'Etat que des PTF. Pour accroître les abondements de ce fonds, il est indispensable de crédibiliser davantage le dispositif et de garantir la bonne utilisation et une gestion efficace et efficiente des ressources FADeC tout en assurant le fonctionnement effectif des ouvrages communaux réalisés avec lesdites ressources. Donc, de la qualité de la gouvernance dépendra la mobilisation des fonds pour le financement des PDC et en partie la durabilité du financement du développement local. Ainsi, le décret N° 2008 -276 du 19 Mai 2008 portant création du FADeC a prévu que les communes et les structures intercommunales soient soumises aux contrôles de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Administratives (IGAA).

Ainsi, l'utilisation des ressources du FADeC fait l'objet de contrôles réguliers. Mais en cas de nécessité, des contrôles ponctuels peuvent être envisagés. Les contrôles ont pour objectif de garantir la bonne utilisation et la bonne gestion des ressources financières transférées aux communes tout en assurant la qualité et le fonctionnement effectif des ouvrages et équipements locaux acquis sur lesdites ressources. Ils participent à la bonne gouvernance locale et à la reddition de comptes et visent spécifiquement à :

- vérifier que les ressources budgétaires prévues au profit des communes leur ont été effectivement transférées et dans les délais convenus ;
- vérifier au niveau de toutes les structures bénéficiaires des ressources du FADeC la bonne utilisation desdites ressources, plus spécifiquement leur bonne gestion par les ordonnateurs et les comptables des structures concernées ;
- recueillir les éléments objectifs destinés à mesurer les performances des communes ;
- identifier les défaillances/dysfonctionnements et proposer les mesures de redressement y compris les actions en renforcement des capacités subséquentes ;
- relever les bonnes pratiques à encourager dans l'utilisation et la gestion des ressources transférées aux communes ;
- relever les mauvaises pratiques à sanctionner au niveau des communes.

Le dispositif de contrôle comporte :

Les **audits annuels** des commissions conjointes (Ministère en charge des Finances/Ministère en charge de la Décentralisation) composées des Inspecteurs des Finances et des Inspecteurs des Affaires Administratives ;

Les **missions de contrôles techniques externes** des réalisations en complément des audits annuels. Elles permettent de faire vérifier par des spécialistes, la consistance et la qualité technique des ouvrages financés par le FADeC sur la base d'un échantillon de réalisations ;

Les **inspections et vérifications approfondies** des corps habilités de l'Etat : (i) Chambre des Comptes, (ii) Inspection Générale des Finances (IGF), (iii) Inspection Générale des Affaires administratives (IGAA) sur les cas les plus critiques issus des audits annuels et contrôles techniques externes et pour lesquels l'Autorité souhaite des investigations plus approfondies en vue d'une prise de décision.

En plus de ces contrôles effectués par l'Etat, il y a le **contrôle citoyen** dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance à travers des actions de redevabilité qui passent :

Un meilleur accès des citoyens à l'information sur les transferts FADeC et les résultats des audits (publication),  
La promotion des initiatives en matière de reddition de comptes ;  
L'obligation pour le Maire de restituer les résultats des audits au Conseil Communal élargi aux acteurs de la chaîne de dépenses FADeC et aux représentants des structures organisées de la société civile.

### Fiche de la séance n°12/Jour 1

**Titre de la séance :** Evaluation de la journée 1

**Durée :** 16h30 – 17H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- faire ressortir les points à approfondir au démarrage de la 2ème journée
- identifier les lacunes de la formation et les améliorations à apporter

**Contenu :**

Evaluation formative par questionnaire QCM

**Evaluation :**

Evaluation formative par questionnaire QCM

**Supports à remettre aux apprenants :**

Questionnaire d'évaluation journalière

## Questionnaire d'évaluation journalière

Consigne :

Lis et complète le tableau ci-dessous

Critères d'appréciation	+++++	+++	+	-
L'ambiance				
Les apports des apprenants				
Les travaux de groupes				
Les documents de restitution				
Le rythme de la journée				
La restauration				
L'hébergement				
La participation du groupe				
L'aspect le plus positif de la journée				

L'aspect le plus négatif de la journée à changer				
Quelles actions comptez-vous entreprendre pour la mise en œuvre durant les 12 prochains mois des acquis de la formation (ce que vous				

avez appris de plus et qui est important pour votre travail) ?				
Les aspects à creuser davantage				

## Fiche de la séance n°1/Jour 2

**Titre de la séance :** Présentation et adoption du rapport journalier et retour sur la veille et les points à approfondir

**Durée :** 08H30 – 09H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- rappeler les points abordés la veille ;
- expliquer les notions clés abordées la veille ;
- indiquer les éléments clés retenus pour améliorer leurs pratiques professionnelles

**Contenu :**

- Présentation et adoption du rapport journalier et
- Retour sur les points de la veille à approfondir
- Les apprenants participent aux échanges en apportant des corrections au rapport et en posant des questions de compréhension

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

Néant

## Fiche de la séance n°2/Jour 2

**Titre de la séance :** Nouveautés du manuel actuel du FADeC Agriculture

**Durée :** 09H00 – 9H25

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'expliquer les nouveautés contenues dans le manuel actuel du FADeC Agriculture et les critères d'allocation des dotations annuelles.

**Contenu :**

Description des nouveautés contenues dans le manuel actuel du FADeC Agriculture

**Evaluation :**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

Synthèse des nouveautés du manuel de procédures du FADeC Agriculture

## Synthèse des nouveautés du manuel actuel du FADeC Agriculture

### Généralités sur le nouveau manuel de procédures

La mise en œuvre des réformes contenues dans le PSDSA, le PNIASAN et le Programme d'Actions du Gouvernement ont donné lieu à une profonde mutation du cadre institutionnel au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). On a donc assisté à :

- La **mise en place de nouvelles structures avec de nouveaux mandats** comme les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) et les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA).
- L'**effectivité des sept (07) pôles de développement agricole** identifiés sur la base des réalités des zones agro écologiques du pays qui privilégient les filières agricoles prioritaires promues sur son territoire.
- La **structuration des chaînes de valeur** des quatorze (14) filières agricoles prioritaires définies par le gouvernement dans le PSDSA/PNIASAN et le PAG dans les Pôles de Développement Agricoles (PDA).
- L'**affirmation du rôle des communes**, tant dans leur responsabilité d'aménagement territorial, mais aussi d'acteurs de promotion des filières agricoles prioritaires pour l'économie locale et nationale ;
- Le **renforcement de la gouvernance multi-acteurs** et la clarification des rôles et responsabilités de chacun des acteurs ;
- L'**adaptation de la forme organisationnelle** de chaque structure à sa mission pour garantir sa réalisation ;
- La **recherche de synergie et de complémentarité** entre les instruments techniques et financiers mis en place, notamment le Fonds National de Développement Agricole (FNDA), pour éviter les chevauchements d'interventions.

Dans un tel contexte, l'actualisation du manuel de procédures opérationnelles du FADeC Agriculture élaboré en 2015 était inévitable. Elle a permis de préciser les modalités spécifiques d'intervention dans le secteur agricole, notamment son rôle, les interrelations avec d'autres structures et acteurs ainsi que les synergies et complémentarités possibles, l'adaptation de son mode opératoire au nouveau cadre organique du MAEP.

## Les innovations du nouveau manuel

- L'alignement du Manuel du FADeC Agriculture, comme annexe du Manuel de Procédures du FADeC dont il en constitue un maillon de son volet FADeC affecté et précise les spécificités liées au secteur agricole ;
- L'adaptation à l'évolution contextuelle (politique agricole et nouveau cadre organique) marquée notamment par la création des Agences Territoriales de Développement Agricole (les ATDA), les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) et l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ;
- La suppression des Comités Départementaux d'Analyse et de Validation des Investissements communaux (IC) dont la mission est désormais assurée à travers l'assistance technique des ATDA aux communes, les sessions communales de validation et l'approbation du Préfet après délibération du Comité de contrôle de légalité siégeant à la Préfecture toutes les semaines ;
- Une amélioration au niveau des critères d'éligibilité ;
- Le report en annexe seulement des outils de validation avec les critères minima sur lesquels les communes et les ATDA doivent se baser pour la sélection et la validation des projets d'investissements communaux à soumettre à l'approbation du Préfet, les autres aspects techniques pour renseigner ces critères de validation devant être précisés dans un guide d'opérationnalisation tels que les analyses de faisabilité, les outils d'Ingénierie sociale dont les plans d'exploitation et d'entretien etc.

## Fiche de la séance n°3/Jour 2

**Titre de la séance :** Projets éligibles au financement du FADeC Agriculture

**Durée :** 09H25 – 9H50 (25')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de soumettre des projets éligibles au financement du FADeC Agriculture

**Contenu :**

Description des projets éligibles et inéligibles au financement du FADEC Agriculture

**Evaluation :**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Synthèse des projets éligibles et inéligibles au financement du FADEC Agriculture

## Synthèse des projets éligibles et inéligibles au FADEC Agriculture

Sont **éligibles** au financement du FADEC Agriculture les dépenses d'investissement agricoles relevant des compétences des communes dans le secteur agricole conformément aux dispositions des lois n° 97-029 et n° 98-005 du 15 janvier 1999 portant respectivement organisation des communes en République du Bénin et organisation des communes à statut particulier. Il s'agit de :

### Aménagement hydro-agricole, d'infrastructures agricoles et d'élevage

- Réalisation des Plans Fonciers Ruraux
- Construction / Rénovation hydro agricole (bas-fonds, périmètres maraîchers)
- Construction / Rénovation de retenues d'eau, étangs piscicoles, puits/forages, barrages, d'intérêt communautaire ;
- Construction / Rénovation de déchetteries et fosses à purin
- Réalisation de parc de vaccination

### Equipements et Infrastructures de transport et communication

- Aménagement et entretien périodique de pistes rurales
- Construction / Rénovation d'ouvrages de franchissement (en relation avec le Ministère des Travaux Publics et Transport)
- Réalisation des couloirs de transhumance pour les animaux

Sont **inéligibles** au financement du FADEC Agriculture :

- Les dépenses qui, de par leur nature, sont susceptibles d'être portés par les organisations professionnelles agricoles (OPA) ou entrepreneurs de type privé. Il s'agit des investissements ne relevant pas du secteur public.
- Les dépenses relatives aux travaux de lotissement ;
- Les dépenses relatives à la construction/réfection de bâtiments à caractère religieux, d'habitation du maire ou autres infrastructures d'hébergement ;
- Les dépenses relatives à l'acquisition de matériels roulants ;
- Tous investissements ou acquisition qui ne relèvent pas des compétences de la commune ou en dehors de son ressort territorial.

**NB** : La liste des projets éligibles établie dans le manuel de procédures du FADeC est indicative. Il est possible qu'après analyse de la situation, les acteurs optent pour d'autres dépenses d'investissement qui ne figurent pas sur cette liste des projets éligibles. Si lesdits projets ne sont pas sur la liste des projets inéligibles et sont du domaine de compétence de la commune, la mairie peut solliciter un avis de non objection du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) sur l'idée de projet. A cet effet, elle saisit par écrit la CONAFIL avant de poursuivre le processus d'identification et de priorisation des Investissements Agricoles Structurants (IAS)

## Fiche de la séance n°4/Jour 2

**Titre de la séance** : Critères d'allocation des dotations annuelles du FADeC Agriculture

**Durée** : 9H50 – 10H15 (25')

**Objectifs de la séance** :

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'œuvrer à l'amélioration continue des performances liées aux critères d'allocation des dotations annuelles du FADeC Agriculture.

**Contenu** :

- Explication des critères d'allocation des dotations annuelles du FADeC Agriculture
- Présentation du cycle global d'un projet sur financement FADeC Agriculture

**Evaluation**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants** :

- Synthèse sur les critères d'allocation des dotations annuelles du FADeC Agriculture
- Synthèse sur le phasage de la mise en œuvre d'un projet financé par FADeC Agriculture

# Synthèse sur les critères d'allocation des dotations du FADeC

## Agriculture

On peut retenir que ce sont pratiquement les mêmes critères qui servent de base à l'allocation des ressources du FADeC Agriculture que dans la répartition du FADeC non affecté investissement avec une prise en compte de quelques spécificités du secteur agricole. Ainsi, la dotation FADeC Agriculture est composée de trois (3) parties calculées sur la base de :

- 1. Une dotation de base pour l'ensemble des communes ;**
- 2. Critères de péréquation**
  - a. la dotation par tête de population agricole ;
  - b. la Pauvreté (monétaire) ;
  - c. la dotation d'équilibre (zone sinistrée ou lacustre) ;
- 3. Critères de pondération**
  - a. la dotation de rendement des filières végétales retenues et du croît du cheptel ;
  - b. la production et la transmission dans les délais du point d'exécution du FADeC-Agriculture ;
  - c. la performance issue des audits-FADeC (IGF/IGAA).

Par ailleurs, les coefficients retenus pour chaque critère doivent faire l'objet, chaque année, de délibération du Cadre de Concertation Intersectoriel mis en place dans le cadre du FADeC-Agriculture.

Synthèse sur le phasage de la mise en œuvre d'un projet financé par FADeC Agriculture



## Fiche de la séance n°5/Jour 2

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence 2

**Durée :** 10H15 – 10H30 (15')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- identifier les points clés retenus par les apprenants
- apprécier le niveau d'appropriation des savoirs transmis
- faire ressortir les points utiles pour améliorer les pratiques professionnelles des apprenants

**Contenu**

- Evaluation de la séquence
- Brainstorming des notions clés à retenir au terme de la séquence

**Evaluation**

- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Néant

## 2.5.SEQUENCE 3 : IDENTIFICATION ET SELECTION DES PROJETS

### Fiche de la séance n°6/Jour 2

**Titre de la séance :** Description de l'étape d'identification et de sélection de projet

**Durée :** 10H45 – 11H10 (25')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'identifier les idées de projets contenus dans les documents de planification locale et autres.

**Contenu :**

Description du processus d'identification et de sélection de projet

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Synthèse descriptive de l'étape d'identification et de sélection de projet
- Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADeC Agriculture page 37 à 41.

## Synthèse descriptive de la phase d'identification et de sélection de projet

Le processus de sélection des projets comporte : la présélection et la validation. La présélection de projets consiste à : (i) l'identification, (ii) l'analyse d'éligibilité et (iii) l'analyse d'opportunité. Elle se déroulera en deux phases :

Etape 1 : Organisation des séances d'identification et de priorisation des idées de projets avec les acteurs des filières (y compris OPA et entreprises privées) ;

Etape 2 : Analyse d'opportunité de cinq (05) idées de projets prioritaires (au plus) par le Maire et les cadres communaux avec l'appui technique de la Cellule communale de l'ATDA

- Etape d'identification des idées de projets agricoles

Chef de file et acteurs impliqués (Qui ? Avec qui ?)	Entrées (Avec quoi ? Comment ?)	(Avec quoi ? Comment ?)	Sorties (Pour quels résultats ?)
Maire CSPDL, CCoS ATDA	- PSDSA, PDAP, PNDF, PDC, PCDA, PAI, - Budget communal - Etudes spécifiques (APS, APD...), etc.	<b>Revue/actualisation des documents de planification</b>	TDR et supports du lancement du processus
Maire CSPDL, SG	Répertoire des acteurs du secteur agricole, TDR et supports préparés - Logistique	<b>1. Convocation de la séance d'identification des idées de projets</b>	Lettre d'invitation du Maire aux acteurs

- Etape d'analyse de l'opportunité des cinq (05) idées de projets agricoles prioritaires par le Maire et les cadres communaux

Chef de file et acteurs impliqués (Qui ? Avec qui ?)	Entrées (Avec quoi ? Comment ?)	(Avec quoi ? Comment ?)	Sorties (Pour quels résultats ?)
Maire Cadres communaux Chef Cellule Communale ATDA, OPA	- Les 5 idées de projets retenues par les acteurs - Grille d'analyse d'opportunité	<b>1. Remplissage de la grille d'analyse d'opportunité</b>	- Grille d'analyse d'opportunité remplie
Maire Cadres communaux Chef Cellule Communale ATDA, OPA	- Liste des idées de projets jugés opportuns - Grille d'analyse d'opportunité	<b>2. Analyse d'opportunité des 5 idées de projets</b>	- PV de la séance d'analyse d'opportunité avec liste des participants
Maire Cadres communaux ATDA, OPA	- PV de la séance de priorisation établi et signé + pièces jointes - Arrêté de création du comité de rédaction de projets	<b>3. Transmission au comité de rédaction des projets dès son installation</b>	- Accusé de réception du PV de la séance d'analyse d'opportunité (établi et signé + pièces jointes) par le comité de rédaction des projets

## Fiche de la séance n°7 /Jour 2

**Titre de la séance :** Méthodes et outils de l'étape d'identification et de sélection de projet

**Durée :** 11H10 – 12H15 (65')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séquence, les apprenants seront capables de

- conduire la priorisation des 5 projets ;
- appuyer le conseil communal dans l'analyse d'opportunité des 5 projets pré sélectionnés,

**Contenu :**

**Travaux de groupe n° 2 :** Analyse d'éligibilité et analyse d'opportunité.

- Les apprenants sont répartis en 2 ou 3 groupes pour faire les travaux de groupe prévus à cette étape (Démarche et outils de l'étape d'identification et de sélection de projet).
- Ils en restituent en plénière les résultats de chaque groupe de travail et participent aux échanges en répondant aux questions posées par l'animateur.

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- TDR des travaux de groupe N° 2
- Résultats des travaux de groupe
- Outils d'identification et de sélection de projet
- Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADeC Agriculture page (37 à 41).

## Travaux de groupe n° 2

Désigner un modérateur et un rapporteur

### Consigne de l'exercice 1

Vous êtes responsabilisé par le Maire pour l'identification et la sélection des idées de projets agricoles. Sur la base de la copie du PDC mis à votre disposition :

1. Identifie les idées de projets agricoles contenus dans le PDC
2. En utilisant la grille d'analyse d'éligibilité, fais une analyse d'éligibilité des projets à soumettre au Conseil Communal.

### Consigne de l'exercice 2

Vous avez été mandaté par le Maire de la commune pour lui soumettre le projet de priorisation des projets à soumettre au Conseil Communal. En utilisant la grille d'analyse d'opportunités, prioriser les projets.

### Outils d'identification et de sélection de projet

Tableau 4 : Liste des idées de projets proposés par filière

No d'idée	Filière	Intitulé	Localisation
P1			
P2			
P3			
P4			
P5			
Etc			

Tableau 5 : Présentation des critères d'éligibilité

N°	Critères	Observations
1	Le projet est de compétence communale	Il s'agit des compétences propres, partagées ou déléguées dans le secteur de l'agriculture ; le projet peut être initié par une Commune (projet communal ou communautaire) ou un ensemble de Communes

2	Le projet est inscrit dans le PDC de la Commune ou PPD1 de l'EPCI	Le projet fait surtout l'objet d'une inscription dans le PAI de l'année N+1
3	Le projet est à caractère agricole	Le projet entre dans la typologie des projets éligibles au FADeC Agriculture
4	Le projet contribue au moins à résoudre un problème	Le projet résout un problème important et lève un goulot d'étranglement mis à jour dans le Plan de développement du PDA

Tableau 6 : Grille d'analyse de l'éligibilité des projets

N°	Éléments d'analyse	Projet 1		Projet 2		Projet 3		Projet n	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
1	Le projet est de compétence communale, initié par une commune ou un groupement de communes								
2	Le projet est inscrit dans le PDC et objet du PAI de l'année pour inscription au budget								
3	Le projet est à caractère agricole et entre dans la typologie des projets éligibles au FADeC Agriculture								
4	Le projet contribue à résoudre un problème important ou à lever un goulot d'étranglement mis à jour dans le PSRSA								
Idée de projet éligible (oui/non)									

Tableau 7 : Grille de priorisation

Critères de priorisation			Pondération des idées de projet									
N°	Intitulé	Poids	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10

1	Le projet a une plus-value pour une ou plusieurs des filières citées	4											
2	Le projet contribue à renforcer un/plusieurs maillon de la filière	4											
3	Contribution du projet à l'amélioration du revenu (tenir compte des effets directs et indirects)	4											
4	Contribution du projet à la génération des revenus de la commune	3											
5	Nombre de bénéficiaires	3											
<b>Critères spatiaux</b>													
6	Zone à fort potentiel (production, commercialisation ou transformation)	2											
7	Accessibilité de la zone	2											
8	Existence/fonctionnement infrastructure similaire	2											
	Niveau de structuration de l'OPA/zone	3											
0	Position géographique stratégique	3											
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>											

Tableau 8 : Classement des 5 idées de projets retenus suite à l'analyse de priorisation

Titre projet	Score total (sur 30)	Observations
Projet 1		
Projet 2		
Projet 3		
Projet 4		
Projet 5		

Tableau 9 : Grille d'analyse d'opportunité des projets

N°	Éléments d'analyse	Notation des projets (1 à 5 points)					Observations
		Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4	Projet 5	
1	Le projet est de caractère structurant et contribuera au développement agricole et économique de la Commune						
2	Le site d'implantation du projet existe, ne fait objet d'aucun litige ou conflit et est approprié						
3	La mise en exploitation du projet contribue à assurer la sécurité alimentaire et à l'amélioration nutritionnelle des populations bénéficiaires						
4	Au plan environnemental, le projet génère des produits qui ne sont pas porteur de risques ou d'effets nuisibles à l'équilibre de l'écosystème						
<b>SCORE TOTAL /20</b>							

**NB:** Les critères d'opportunité sont considérés comme des critères éliminatoires. Si les parties impliquées dans l'analyse jugent qu'un projet ne répond pas à un de ces critères, le projet est a priori exclu et ne peut donc pas passer à l'étape suivante.

## Fiche de la séance n°8 /Jour 2

**Titre de la séance :** Acteurs à associer pour une étape participative et inclusive

**Durée :** 12H15 -13H00 (45')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de conduire de manière professionnelle et inclusive l'identification et la sélection des projets.

**Contenu :**

- Les apprenants répartis en 2 ou 3 groupes pour faire les travaux de groupe prévus à cette étape
- Ils en restituent en plénière les résultats de chaque groupe de travail et participent aux échanges en répondant aux questions posées par l'animateur

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- TDR des travaux de groupe n° 3
- Résultats des travaux de groupe
- Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADEC Agriculture.

### Importance de l'implication des OPA

L'une des orientations majeures du PSDSA et du PNIASAN est le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes. Ainsi, l'Etat se désengage des activités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation. Il est appelé désormais à se focaliser sur les fonctions de coordination, de contrôle, de réglementation, de planification, de suivi et d'évaluation. Ceci renforcera le partage des rôles et des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé afin d'assurer la mise en œuvre réussie de la vision de développement du secteur agricole ainsi que les politiques et stratégies qui en découlent. La participation de tous les acteurs est un principe directeur du développement agricole ; d'où la nécessité d'une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés depuis la conception jusqu'à la réalisation. Parmi les acteurs à associer, on peut citer les acteurs de la sphère non étatique parmi lesquels **les** Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) occupent une place de choix. Les Organisations des Producteurs Agricoles sont des associations de représentation des producteurs du secteur agricole qui sont structurées suivant des textes administratifs et réglementaires mis en place par l'Etat. Ces OPA ont pour rôle :

- la concertation au sein de la profession agricole ;
- la mission d'organisation de leurs membres, de représentation et de proposition;
- la représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, les PTF et autres ;
- la contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies, des programmes et à leur mise en œuvre ;
- le renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation ;
- la prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs ou mutuels aux membres (approvisionnement, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et de toutes actions destinées à améliorer la production agricole) ; et
- la défense des intérêts des producteurs et OPA (intérêts catégoriels et/ou généraux).

Depuis des décennies, ces OPA existent dans le secteur et ont été des acteurs clés dans l'identification de projet à soumettre, la gestion des infrastructures mises en place, leur rentabilisation, leur usage par les acteurs locaux. De ce fait, elles ont accumulé des expériences soutenues et avérées en matière de gestion des projets/programmes au profit de leurs membres, de maîtrise d'ouvrage des projets de renforcement de capacités techniques, économiques, institutionnelles et organisationnelles. Tout cela constitue des acquis à valoriser par la commune. De plus en tant que bénéficiaires directs des investissements agricoles réalisés, il est important pour la commune de les placer au cœur du processus d'identification, de sélection et de priorisation des IAS. A cet effet, elles doivent intimement être associées à toutes les étapes afin de permettre à la commune de planifier des investissements en réponse aux besoins des acteurs. Ceci garantit l'exploitation par la suite des infrastructures et équipements mis en place.

## Travaux de groupe n° 3

Désigner un modérateur et un rapporteur

Durée : 25 mn

### Consigne

Sur la base du Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADeC Agriculture, identifie par activité, les responsables, les acteurs à impliquer, les inputs nécessaires à la réalisation de l'activité, les produits attendus à l'étape d'identification et de sélection des projets agricoles.

Acteurs Responsables (Leader)	Acteurs associés	Rôles et responsabilités

**NB** : Prendre en compte la nécessité de l'implication des OPA, du secteur privé pour rester dans l'esprit des réformes en cours.

## Fiche de la séance n°9 /Jour 2

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence 3

**Durée :** 14H30-14H45 (15')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- identifier les points clés retenus par les apprenants
- apprécier le niveau d'appropriation des savoirs transmis
- faire ressortir les points utiles pour améliorer les pratiques professionnelles

**Contenu :**

- Evaluation de la séquence
- Les apprenants sont appelés à renseigner le questionnaire mis à leur disposition

**Evaluation**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

Questionnaire d'évaluation de la séquence.

### Questionnaire d'évaluation de la séquence 3

Remplis le tableau suivant :

Titre de la Séquence : Identification et sélection des projets

Titre de la formation : Processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants (IAS) conformément au mécanisme du FADeC agriculture

<p>Quels sujets ont été traités durant la séquence 3 (exprimez dans vos propres mots) Dites ce que vous retenez de la séquence</p>	<p>Qu'est-ce que vous avez trouvé « intéressant /important » ou Qu'est-ce qui vous a « impressionné » ? Qu'est-ce qui a été « spécial » ? ou nouveau ? Expliquez pourquoi...</p>	<p>Qu'est-ce que vous avez appris ? Est-ce que cela est important dans votre travail ? si oui, expliquez.</p>	<p>Et maintenant, si vous voulez utiliser cela dans la pratique, quelles sont les « implications » ? quels sont les moyens nécessaires ? Et comment les obtenir ?</p>
--	--	---	---

## 2.6.SEQUENCE 4 : MONTAGE DU DOSSIER DE PROJET

### Fiche de la séance n°10 /Jour2

**Titre de la séance :** Description du processus et de l'étape de montage de projet

**Durée :** 14H45- 15H15 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séquence, les apprenants seront capables de conduire les études de faisabilité sommaires des projets

**Contenu :**

Description du processus et de l'étape de montage de projet

**Evaluation**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Synthèse descriptive de la phase de montage de projet

### Synthèse descriptive de la phase de montage de projet

C'est la phase de mobilisation des compétences techniques pour la conception et le montage des projets sur la base des idées issues de la phase d'analyse d'opportunité (remplissage de la fiche de projet). L'équipe chargée de ce travail, appelée comité technique de rédaction des projets agricoles, doit se mobiliser pour la réalisation des études de faisabilité sommaires et la vérification du droit de propriété du site d'implantation de l'ouvrage objet du projet. Elle reçoit l'appui technique de la Cellule Communale et de l'Agence Territoriale de Développement Agricole. Pour les projets d'envergure ou complexes et non « standards », les études sommaires sont approfondies par des études de faisabilité (technique, sociale, économique, environnementale...).

- Etape 3 : montage/élaboration du dossier de projet

Chef de file et acteurs impliqués (Qui ? Avec qui ?)	Entrées (Avec quoi ? Comment ?)	(Avec quoi ? Comment ?)	Sorties (Pour quels résultats ?)
Maire président EPCI de comité technique de rédaction consultant/DDAE P	- Arrêté communal - PV d'analyse d'opportunité- Manuel FADeC- Agriculture	<b>1. Installation du comité technique de rédaction des projets par le Maire/Présid ent EPCI</b>	- Agenda de travail et budget de fonctionnement du comité de rédaction - PV de la séance de priorisation établi et signé + pièces jointes

<p>Maire/Président EPCI Comité technique de rédaction, Cellule communale ATDA Bureau d'études, DDAEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PV d'analyse d'opportunité</li> <li>- Canevas de projets</li> <li>- Canevas de plan de gestion environnementale et sociale</li> <li>- TDR pour la rédaction</li> <li>- TDR pour les études Montage des dossiers IAC de faisabilité des projets structurants</li> <li>- TDR pour la rédaction</li> <li>- TDR pour les études de faisabilité des projets structurants</li> <li>- Fiche de visite de terrain</li> <li>- PDC, PDA, PSDSA</li> </ul>	<p><b>2. Montage des dossiers IAC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers de projets IAC élaborés</li> <li>- Rapports d'études de faisabilité</li> <li>- Rapport d'activités</li> </ul>
<p>Direction Générale ATDA,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers de projets</li> <li>- Fiche d'analyse et d'appréciation ATDA</li> </ul>	<p><b>3. Appréciation des dossiers IAC par l'ATDA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'analyse de projets amendés</li> </ul>
<p>Maire Comité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers de</li> </ul>	<p><b>4. Finalisation (au</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers de</li> </ul>

technique de rédaction, DDAEP	projets amendés - Rapports d'activités du Comité technique de rédaction	besoin) des dossiers de projets restitution au Maire	projets restitués au maire - Rapport de fin de mission du comité - Atelier de validation
-------------------------------	--	--	--

## Fiche de la séance n°11 /Jour2

**Titre de la séance :** Méthodes et outils de l'étape de montage de projet

**Durée :** 15H15- 15H45 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séquence, les apprenants seront capables de :

- élaborer la fiche de projet
- monter le dossier des projets ;
- faire l'assurance-qualité des dossiers de projets montés.

**Contenu :**

- **Travaux de groupe n° 4 : Approfondissement de la fiche de projet**
- Les apprenants répartis en 2 ou 3 groupes pour faire les travaux de groupe prévus à cette étape
- Ils en restituent en plénière les résultats de chaque groupe de travail et participent aux échanges en répondant aux questions posées par l'animateur

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

- TDR des Travaux de groupe N° 4
- Résultats des travaux de groupe
- Canevas de fiche de projet
- Contenu indicatif du dossier de projet
- Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADeC Agriculture

## Travaux de groupe n° 4

Désigner un modérateur et un rapporteur

Durée : 25 mn

### Consignes

Sur la base de vos expériences, expliciter davantage le canevas de fiche de projet en détaillant les aspects ou les éléments constitutifs de chaque point du canevas.

### Canevas de fiche de projet

#### *1<sup>ERE</sup> PARTIE : PRESENTATION DU PROJET*

1. Historique et justification du projet
2. Les objectifs
  - 2.1. L'objectif général
  - 2.2. Les objectifs opérationnels
3. Localisation et justification du choix du site
4. Les bénéficiaires
5. Les indicateurs de résultats
6. Réalisation de l'infrastructure
7. Le mode de gestion envisagé
8. Les sources de financement

	Commune	PTF	Autres	Total
Total				
Pourcentage				

#### 9. Durée et calendrier prévisionnel des projets

N° d'ordre	Activités	Période de mise en œuvre																				
		Mois ...			Mois.....			Mois.....			Mois .....											

10. L'analyse des risques et obstacles à la réalisation du projet et les moyens pour les remédier

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : ANALYSE DE LA FAISABILITE

Faisabilité sociale et cohérence stratégique

Faisabilité économique

Faisabilité environnementale

Faisabilité technique

Faisabilité organisationnelle

Faisabilité financière (insérer ici les différents tableaux)

## Fiche de la séance n°12 /Jour 2

**Titre de la séance :** Acteurs à associer pour une étape de montage participative et inclusive

**Durée :** 15H45 – 16H00 Puis 16H15-16H30 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séquence, les apprenants seront capables d'apprécier les dossiers de projets montés.

**Contenu :**

Rôle et responsabilités des acteurs intervenant dans le montage de projet

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants.
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

Acteurs intervenant dans le montage de projet

## Acteurs intervenant dans le montage de projet

Acteurs Responsables (Leader)	Acteurs associés	Rôles et responsabilités
Maire	SPDL, SG, SDAE, OPA, ST	Installation du Comité technique de rédaction des projets
C/SPDL	SG, SDAE, OPA, ST, DDAEP, ATDA, Consultants	Montage des dossiers de projets agricoles
ATDA	C/SPDL, SDAE, SG, DDAEP, OPA	Appréciation des dossiers de projets agricoles
C/SPDL	SG, SDAE, OPA, ST, DDAEP, ATDA, Consultants	Restitution des dossiers de projets au Maire

## Fiche de la séance n°13 /Jour 2

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence et de la journée

**Durée :** 16H30-17H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- évaluer le déroulement de la formation vu par les apprenants
- apprécier le niveau de progression des apprenants
- faire ressortir les points à approfondir au démarrage de la 3<sup>ème</sup> journée
- identifier les lacunes de la séquence et les améliorations à apporter

**Contenu :**

Evaluation de la séquence et de la journée

Les apprenants sont appelés à renseigner le questionnaire mis à leur disposition

**Evaluation :**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Questionnaire d'évaluation de la séquence
- Questionnaire d'évaluation de la journée

## Questionnaire d'évaluation de la séquence 4

Remplis le tableau suivant :

Titre de la Séquence : Montage du dossier de projet

Titre de la formation : Processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants (IAS) conformément au mécanisme du FADeC agriculture

Quels sujets ont été traités durant la séquence 4 et au cours de la journée (exprimez dans vos propres mots) Dites ce que vous retenir de la séquence	Qu'est-ce que vous avez trouvé « intéressant /important » ou « impressionné » ? Qu'est-ce qui a été « spécial » ? ou nouveau ? Expliquez pourquoi...	Qu'est-ce que vous avez appris ? Est-ce que cela est important dans votre travail ? si oui, expliquez.	Et maintenant, si vous voulez utiliser cela dans la pratique, quelles sont les « implications » ? quels sont les moyens nécessaires ? Et comment les obtenir ?
--	--	--	--

## Questionnaire d'évaluation journalière

Consigne : Remplissez le tableau suivant :

Critères d'appréciation	+++++	+++	+	-
L'ambiance				
Les apports des apprenants				
Les travaux de groupes				
Les documents de restitution				
Le rythme de la journée				
La restauration				
L'hébergement				
La participation du groupe				
L'aspect le plus positif de la journée				
L'aspect le plus négatif de la journée à changer				
Quelles actions comptez-vous entreprendre pour la mise en œuvre durant les 12 prochains mois des acquis de la formation (ce que vous avez appris de plus et qui est important pour votre travail) ?				

Les aspects à creuser davantage				

## 2.7.SEQUENCE 5 : VALIDATION DES PROJETS AGRICOLES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

### Fiche de la séance n°1 /Jour 3

**Titre de la séance :** Présentation et adoption du rapport journalier et retour sur la veille et les points à approfondir.

**Durée :** 08H30 – 09H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- rappeler les points abordés la veille ;
- expliquer les notions clés abordées la veille ;
- indiquer les éléments clés retenus pour améliorer leurs pratiques professionnelles

**Contenu :**

- Présentation et adoption du rapport journalier et
- Retour sur les points de la veille à approfondir
- Les apprenants participent aux échanges en apportant des corrections au rapport et en posant des questions de compréhension

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Néant

## Fiche de la séance n°2 /Jour 3

**Titre de la séance :** Description de la phase d'adoption du projet par le conseil communal

**Durée :** 09H00- 09H30 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de préparer l'adoption des dossiers de projets par le conseil communal

**Contenu :**

Etape d'adoption du projet par le conseil communal

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séance en donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

Synthèse de la phase d'adoption du projet par le conseil communal

## Synthèse de la phase d'adoption du projet par le conseil communal

C'est une étape très importante dans le processus au cours de laquelle le Conseil Communal, organe délibérant de la commune, examine et délibère sur les dossiers de projet. Pour faciliter la prise de décision du Conseil Communal les dossiers de projets au complet seront remis aux conseillers communaux afin de les assurer que les procédures sont respectées et que les projets ont reçu l'avis favorable des structures en charge de cette question au niveau local. Ces dossiers de projets sont composés de :

- Canevas renseigné,
- Fiche technique ATDA d'appréciation des projets,
- Rapports de visite de site,
- Procès-verbal d'identification,
- Procès-verbal de priorisation,
- Procès-verbal d'analyse d'opportunité
- Plan annuel d'investissements (PAI),
- Extrait PDC ou PCDA
- Liste des idées de projets,
- Arrêté de création du comité de rédaction

Une délibération du Conseil Communal consacre l'adoption desdits projets.

Par la suite, le Maire de la commune transmet par bordereau à l'autorité de tutelle les dossiers de projets au complet et la délibération du conseil communal pour approbation.

<b>Chef de file et acteurs impliqués</b> (Qui ? Avec qui ?)	<b>Entrées</b> (Avec quoi ? Comment ?)	<b>(Avec quoi ? Comment ?)</b>	<b>Sorties (Pour quels résultats ?)</b>
Maire/Président EPCI Comité technique de rédaction/Consultant	- Dossiers de projets finalisés (canevas renseigné, fiche ATDA, rapport de visite au besoin, PV d'identification, PV de priorisation,	<b>1. Examen des dossiers de projets agricoles et délibération du conseil communal</b>	- Dossiers de projets adoptés - Délibération du Conseil

	<p>PAI, extrait de PDC, arrêté création du comité de rédaction, liste des idées de projets)</p> <p>- Convocation de la session du Conseil Communal</p>		
<p>Maire, SG</p>	<p>- Bordereau de transmission</p> <p>- Dossiers de projets adoptés par le Conseil Communal (canevas renseigné, fiche ATDA, rapport de visite au besoin, PV d'identification, PV de priorisation, PAI, extrait de PDC, arrêté création du comité de rédaction liste des idées de projets)</p> <p>- Convocation de la session du Conseil Communal</p>	<p><b>2. Transmission de la délibération du Conseil Communal à la tutelle pour approbation</b></p>	<p>Accusé de réception de la Préfecture</p>

### Fiche de la séance n°3 /Jour 3

**Titre de la séance :** Méthodes et outils de l'étape d'adoption du projet par le conseil communal

**Durée :** 09H30-10H00 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de préparer la transmission des dossiers de projets à l'autorité de Tutelle pour approbation.

**Contenu :**

Outils nécessaires à l'étape d'adoption du projet par le conseil communal

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADEC Agriculture.

### Synthèse sur les méthodes et outils de la phase d'adoption du projet par le conseil communal

- Convocation de la session du conseil communal
- Dossiers des projets
- PV de session du conseil communal
- Délibération du conseil communal
- Bordereau de transmission de la délibération du Conseil Communal au Préfet de département

## Fiche de la séance n°4 /Jour 3

**Titre de la séance :** Acteurs en présence à l'étape d'adoption du projet par le conseil communal

**Durée :** 10H00-10H30 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- Etablir la situation de l'ensemble des apprenants au terme de la formation ;
- Apprécier les progrès réalisés par le groupe au terme de la formation.

**Contenu :**

Les acteurs en présence et leurs rôles à l'étape d'adoption du projet par le conseil communal.

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants
- Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse.

**Supports à remettre aux apprenants :**

Synthèse sur les acteurs présents à la phase d'adoption par le Conseil Communal

### Synthèse sur les acteurs présents à la phase d'adoption par le CC

Acteurs Responsables (Leader)	Acteurs associés	Rôles et responsabilités
Maire/Président EPCI	Conseil communal, comité technique de rédaction/consultant	Convocation de la session du Conseil communal Présidence de la session
Maire	SG	Transmission des dossiers à la tutelle pour approbation

## Fiche de la séance n°5 /Jour 3

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence 5

**Durée :** 10H45-11H00 (15')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- identifier les points clés retenus par les apprenants
- apprécier le niveau d'appropriation des savoirs transmis
- faire ressortir les points utiles pour améliorer les pratiques professionnelles

**Contenu**

- Evaluation de la séquence
- les apprenants sont appelés à renseigner le questionnaire mis à leur disposition

**Evaluation**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

Questionnaire d'évaluation de la séquence.

## Fiche d'évaluation de la séquence 5

Remplis le tableau suivant :

Titre de la Séquence : Validation des projets agricoles par le Conseil Communal

Titre de la formation : Processus d'identification, de priorisation, de programmation et de planification des investissements agricoles structurants (IAS) conformément au mécanisme du FADeC agriculture

Quels sujets ont été traités durant la séquence 5 (exprimez dans vos propres mots) Dites ce que vous retenez de la séquence	Qu'est-ce que vous avez trouvé « intéressant /important » ou Qu'est-ce qui vous a « impressionné » ? Qu'est-ce qui a été « spécial » ? ou nouveau ? Expliquez pourquoi...	Qu'est-ce que vous avez appris ? Est-ce que cela est important dans votre travail ? si oui, expliquez.	Et maintenant, si vous voulez utiliser cela dans la pratique, quelles sont les « implications » ? quels sont les moyens nécessaires ? Et comment les obtenir ?
---	---	--	--

## 2.8.SEQUENCE 6 : APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LES PROJETS AGRICOLES PAR LA TUTELLE

### Fiche de la séance n°6/Jour 3

**Titre de la séance :** Description de l'étape d'approbation de la délibération du CC sur les projets

**Durée :** 11H00-11H20 (20')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'identifier les critères d'appréciation de l'approbation par la tutelle de la délibération du CC sur les dossiers

**Contenu :**

Présentation de l'étape d'approbation de projet

**Evaluation :**

Evaluation de l'atteinte des objectifs de la séquence donnant la parole à 2 ou 3 apprenants pour faire la synthèse

**Supports à remettre aux apprenants :**

Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADEC Agriculture.

### Synthèse sur la phase d'approbation de la délibération du CC sur les dossiers de projets agricoles

Après la délibération du Conseil Communal sur les dossiers de projets agricoles, la délibération du Conseil Communal sur les dossiers de projets est transmise à la tutelle pour approbation. Il s'agit d'un contrôle de la légalité de la délibération du Conseil Communal en s'assurant que le processus a été respecté et que tous les documents à produire au cours du processus pour prouver le caractère inclusif, participatif et non partisan sont disponibles.

Pour ce faire, le Comité Départemental de Contrôle de Légalité examine les dossiers de projets parvenus et produit son rapport à l'attention du Préfet de département. En cas d'avis favorable, un arrêté préfectoral d'approbation de la délibération du conseil communal sur les dossiers de projet est pris par le Préfet de département.

Notification est faite par la suite aux autorités communales de la suite donnée à leur dossier.

**NB:** Lorsque la Tutelle rejette la délibération du Conseil Communal, le Maire ne reprend pas tout le processus depuis l'identification des idées de projets. Les observations et commentaires sont pris en compte et un nouveau dossier de demande d'approbation est introduit.

### Fiche de la séance n°7/Jour 3

**Titre de la séance :** Méthodes et outils de l'étape d'approbation de projet

**Durée :** 11H20-11H40 (20')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants s'approprient la grille d'analyse des projets au niveau de la tutelle

**Contenu :**

- Méthodes de l'étape d'approbation de projet
- Outils de l'étape d'approbation de projet

**Evaluation :**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADEC Agriculture.

## Synthèse sur les méthodes et outils de l'étape d'approbation de la délibération du CC sur les projets

Chef de file et acteurs impliqués (Qui ? Avec qui ?)	Entrées (Avec quoi ? Comment ?)	(Avec quoi ? Comment ?)	Sorties (Pour quels résultats ?)
Préfet Comité départemental de contrôle de légalité	Dossiers de projets agricoles transmis - Délibération du Conseil Communal portant adoption des projets - PSDSA - PDAP - Textes et lois en la matière	<b>1. Approbation de la délibération du conseil communal sur les projets IAC</b>	Arrêté préfectoral
Préfet, SGD	Rapport de la séance d'étude du comité départemental de contrôle de légalité	<b>2. Notification de l'approbation</b>	- Accusé de réception de l'Arrêté préfectoral

## Fiche de la séance n°8/Jour 3

**Titre de la séance :** Acteurs en présence à l'étape d'approbation de projet

**Durée :** 11H40-12H00 (20')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables d'identifier les acteurs nécessaires à l'approbation du projet par la tutelle

**Contenu :**

- Evaluation de la séquence
- Les apprenants sont appelés à renseigner le questionnaire mis à leur disposition

**Evaluation :**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

Guide d'accompagnement et de suivi de la gestion des IAC et du FADEC Agriculture.

## Acteurs en présence à l'étape d'approbation de la délibération du CC sur les projets

Acteurs Responsables (Leader)	Acteurs associés	Rôles et responsabilités
Préfet	Maire, SG préfecture, SPAT	Réception et étude de la légalité des dossiers de projets agricoles
Préfet	Maire, SG département, SPAT	Approbation du projet agricole

### Fiche de la séance n°9/Jour 3

**Titre de la séance :** Elaboration du plan d'actions post-formation

Durée : 12H00-12H30 (30')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- identifier les actions devant permettre d'améliorer leurs habiletés pratiques et les comportements professionnels,
- citer les acteurs clés à impliquer,
- planifier les actions post formation.

**Contenu :**

- Plan d'actions post formation
- Sur la base du canevas mis à leur disposition, chaque apprenant élabore sa fiche d'engagement individuel de mise en œuvre des acquis de la formation
- Les apprenants d'une même commune élaborent leur plan annuel d'actions post-formation en complétant au besoin les actions proposées

**Evaluation :**

- Evaluation formative par observation des apprenants

**Supports à remettre aux apprenants**

- Canevas de fiche d'engagement individuel des participants
- Canevas de plan d'action post formation

## Fiche d'engagement individuel

Commune : .....

Nom Prénom.....

Fonction et structure .....

Adresse email.....Contacts téléphoniques.....et .....

N°	Engagements pour la mise en œuvre des savoirs et savoir-faire acquis	Echéance
1		
2		
3		
4		
5		

## Canevas du plan d'actions post-formation

Plan d'actions post-formation de la commune de ..... à

la date du .....

N°	Activités	Responsable	Acteurs impliqués	Lieu	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Source de vérification

N°	Activités	Responsable	Acteurs impliqués	Lieu	Période de mise en œuvre	Indicateurs	Source de vérification

## Fiche de la séance n°9/Jour 3

**Titre de la séance :** Evaluation de la séquence 6

**Durée :** 12H30 – 12H45 (15')

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- identifier les points clés retenus par les apprenants
- apprécier le niveau d'appropriation des savoirs transmis
- faire ressortir les points utiles pour améliorer les pratiques professionnelles

**Contenu :**

- Evaluation de la séquence
- Les apprenants sont appelés à rappeler ce qu'ils ont retenu de la présente séquence

**Evaluation :**

Evaluation formative par questionnaire

**Supports à remettre aux apprenants :**

Néant.

## Fiche de la séance n°10/Jour 3

**Titre de la séance :** Retour sur les attentes et les craintes

**Durée :** 15 mn

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de :

- évaluer le niveau de réalisation de leurs attentes exprimées
- juger si leurs craintes de départ étaient fondées

**Contenu :**

- Retour sur les attentes et craintes
- Les apprenants en parcourant leurs attentes au départ de la session sont amenés à dire si oui ou non leurs attentes sont comblées.

**Evaluation :**

- Recueil du niveau de satisfaction des apprenants

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Néant

## Fiche de la séance n°11/Jour 3

**Titre de la séance :** Evaluations des performances des apprenants (post-test) et de l'équipe des animateurs

**Durée :** 30 mn

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, l'animateur sera capable de :

- établir la situation de l'ensemble des apprenants au terme de la formation
- apprécier les progrès réalisés par le groupe au terme de la formation

**Contenu :**

- Evaluation des performances des apprenants (Post-test) et évaluation de l'équipe des animateurs
- Les apprenants sont invités à renseigner des questionnaires mis à leur disposition

**Evaluation :**

- Evaluation des performances des apprenants
- Evaluation des performances de l'équipe de formateurs

**Supports à remettre aux apprenants :**

- Questionnaire Post-test

## Questionnaire du post-test

### Consigne

Cocher la bonne réponse

N°	Questions	Vrai	Faux
1	Le Fonds d'Appui au développement des Communes (FADeC) est un mécanisme d'allocation de dotations budgétaires aux communes qui fonctionne exactement comme les autres fonds	X	
2	Le FADeC-Agriculture est composé des dotations d'investissement et des dotations de fonctionnement		X
3	Les ressources du FADeC Agriculture proviennent du budget du MAEP et à ce titre nécessitent un suivi par les DDAEP et ATDA	X	
4	Les dotations du FADeC fonctionnement permettent de prendre en charge les frais des différentes réunions au cours du processus d'identification et de montage de projet sur financement du FADeC-Agriculture		X
5	Les subventions FADeC Agriculture sont attribuées selon une dotation de base, une dotation de péréquation et une dotation de pondération de la commune		X
6	La commune est le maître d'ouvrage ; c'est-à-dire le propriétaire des investissements agricoles structurants réalisés sur financement du FADeC Agriculture	X	
7	Tout projet soumis au FADeC Agriculture passe par les étapes de sélection, de montage, de validation par le conseil communal et d'approbation par le Préfet	X	
8	L'identification des idées de projets se fait sur la base des documents de planification de la commune	X	
9	Tout projet soumis au financement du FADEC Agriculture nécessite une analyse d'impacts sur l'environnement	X	
10	La Cellule Communale de l'ATDA et l'Equipe pluridisciplinaire de Zone de la DDAEP ne jouent aucun rôle dans la sélection et le montage des projets soumis au FADeC Agriculture.		X
11	Le Conseil Communal n'est pas tenu d'associer les OPA dans l'identification et le montage des investissements agricoles à financer par le FADeC-Agriculture		X

12	Le montage du dossier de projet agricole soumis au FADEC Agriculture doit prendre en compte les personnes vulnérables	X	
13	Tout dossier de projet introduit à la validation du Conseil Communal doit être accompagné de la fiche d'analyse de la Cellule Communale de l'ATDA	X	
14	Lors du montage du projet agricole, la commune et les usagers potentiels doivent décrire le mode de gestion envisagé	X	
15	Lors de l'approbation des projets sur financement de FADEC-Agriculture, le préfet s'assure uniquement que la procédure a été respectée dans son ensemble	X	
16	Une idée de projet pertinente de l'année dernière et qui n'aurait pas été financée par le FADEC-Agriculture peut être présentée de nouveau à l'année suivante sans être obligée de refaire tout le processus.	X	
17	Tout projet d'investissement agricole soumis au financement du FADEC-Agriculture et qui contribue à l'atteinte des objectifs de production du pôle a plus de chance d'être validé par le conseil communal	X	

### Fiche d'évaluation de satisfaction des apprenants

#### Fiche d'évaluation de satisfaction

Titre de la formation :	
Date et lieu de la formation :	
Nom et prénoms du participant :	
Poste occupé par le participant :	
<b>Mes attentes :</b> En début de cette formation, mes attentes étaient : ✓ ✓	

Pour chaque rubrique, cocher la note de votre appréciation sur une échelle de 1 à 3 : 1 = Insatisfait ; 2 = Satisfait ; 3 = Très satisfait			
<b>Préparation de la formation</b>			
Les objectifs de la formation avaient-ils été portés à votre connaissance avant votre arrivée ?	1	2	3
Avez-vous eu une discussion avec votre hiérarchie concernant cette formation ?	1	2	3
<b>Organisation de la formation</b>			
Êtes-vous satisfait de l'organisation des pause-café et déjeuners ?	1	2	3
La durée de la formation vous a-t-elle semblée adaptée ?	1	2	3
L'effectif des apprenants a-t-il favorisé le bon déroulement ?	1	2	3
L'environnement d'apprentissage (salle, autres lieux de travail, ...) était-il propice à la formation ?	1	2	3
<b>Déroulement de la formation</b>			
Les objectifs pédagogiques ont-ils été présentés avec clarté et précision ?	1	2	3
Le déroulement (séquençage) de la formation a-t-il facilité votre compréhension ?	1	2	3
Les documents et le matériel utilisé ont-ils favorisé votre apprentissage ?	1	2	3
Les activités et méthodes pédagogiques utilisées ont-elles favorisé votre apprentissage ?	1	2	3
Les évaluations ont-elles permis de mesurer la progression de votre compréhension ?	1	2	3
<b>Contenus de la formation</b>			
Le contenu de la formation a-t-il répondu à vos besoins ?	1	2	3
Le contenu de la formation était-il conforme au programme annoncé ?	1	2	3
Les exercices et les activités étaient-ils pertinents par rapport à l'objectif de la formation ?	1	2	3
Les supports de formation sont-ils clairs et utiles ?	1	2	3
<b>Animation du formateur</b>			
Le formateur, a-t-il été clair et précis dans ses explications ?	1	2	3
Le formateur, a-t-il su s'adapter au rythme d'apprentissage des apprenants ?	1	2	3
<b>Appréciation générale</b>			
Cette formation vous a-t-elle permis d'augmenter votre niveau de connaissance et d'habileté ?	1	2	3

## Fiche de la séance n°12/Jour 3

**Titre de la séance :** Clôture de la session de formation

**Durée :** 15 mn

**Objectifs de la séance :**

A la fin de cette séance, les apprenants seront capables de comprendre les prochaines activités dans le cadre de la phase C de la mission

**Contenu :**

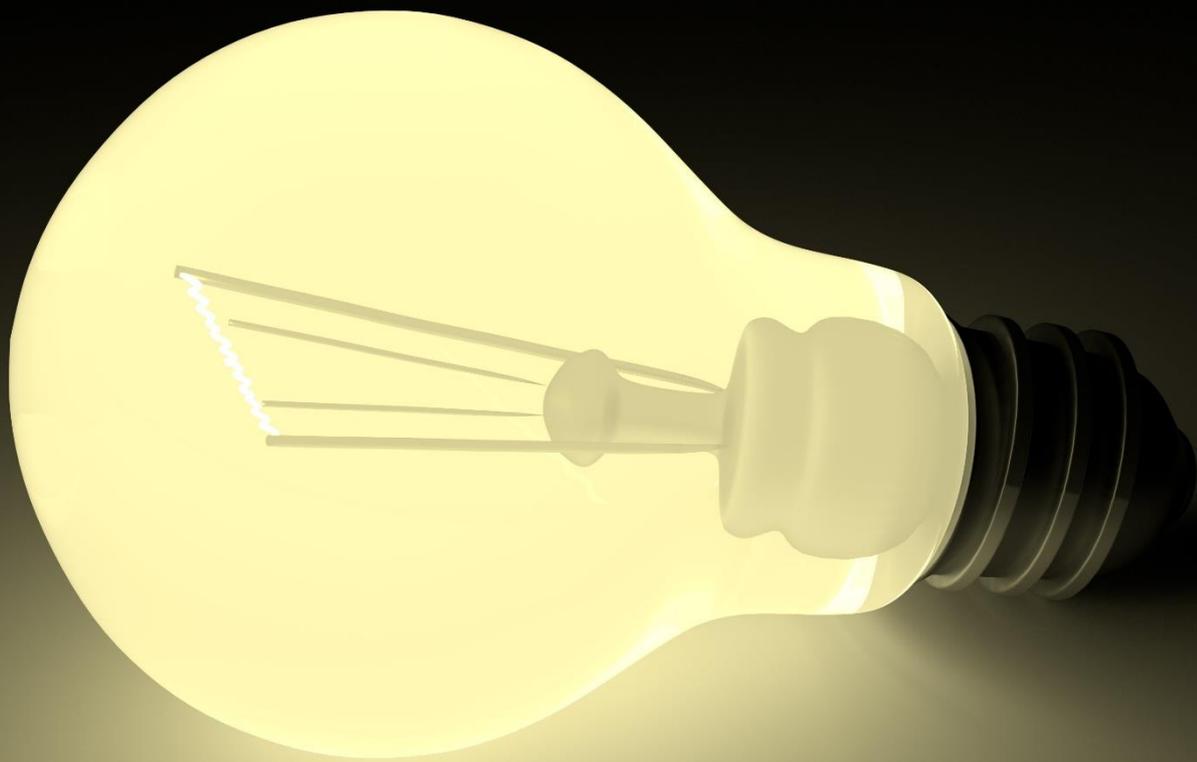
- Présentation des activités à mener dans le cadre de la phase C de la mission
- Les apprenants poseront des questions de compréhension

**Evaluation**

- Recueil de quelques témoignages des apprenants

**Supports à remettre aux apprenants :**

Néant



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou -Bénin  
Tél. (+229) 21301087  
(+229)21300410  
[maep.infos@gouv.bj](mailto:maep.infos@gouv.bj)  
[www.agriculture.gouv.bj](http://www.agriculture.gouv.bj)

**Enabel**

Lot A1, Quartier Les Cocotiers  
02 BP 8118 Tél. (+229) 21305937  
[representation.benin@enabel.be](mailto:representation.benin@enabel.be)  
Cotonou-Bénin

Copyright © 2022 MAEP – BENIN All rights reserved.